

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
UNITE-EGALITE-PAIX

PREMIER MINISTERE

MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DE LA PROMOTION DE LA FEMME
DU BIEN ETRE FAMILIAL ET DES AFFAIRES SOCIALES

**RAPPORT NATIONAL
D'EVALUATION
DE LA MISE EN OEUVRE
DES PLATES FORMES D'ACTION
DE BEIJING**

DOCUMENT TECHNIQUE

JUILLET 1999

PNUD

Préface

L'objectif du présent rapport consiste à présenter la situation de la femme djiboutienne dans les domaines économique, juridique, social et politique, ce pour souligner les efforts consentis dans la promotion de la femme suite aux recommandations de la conférence de Beijing.

Il sera présenté à la 6^{ème} Conférence Régionale Africaine sur les femmes, consacrée à l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la plate forme d'action de Beijing, qui sera organisée du 22 au 27 novembre 1999 à Addis-Abeba par la Commission Economique pour l'Afrique (CEA).

A la lecture de ce rapport, on peut remarquer que les efforts consentis dans la promotion de la femme en RDD sont particulièrement sensibles sur le plan des institutions, de l'éducation et de la santé.

Mais la place de la femme dans l'économie nationale reflète le retard pris par rapport à d'autres pays dans l'application des recommandations de Beijing, à cause de l'handicap à l'emploi que constituent le niveau d'instruction et la formation professionnelle des femmes.

Au niveau institutionnel, le nouveau Président de la République, son Excellence Monsieur Ismaïl Omar Guelleh, est très conscient de l'importance de la promotion et de la valorisation de la femme. Il a créé pour la première fois, et dès son premier Gouvernement, le 12 mai 1999 un Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de la Femme, du Bien Être Familial et des Affaires Sociales.

Ce département, dont j'ai la charge s'organise et se prépare pour élaborer la Stratégie Nationale d'intégration de la femme

djiboutienne dans le processus de développement, et le plan d'action de mise en œuvre de cette stratégie. C'est pourquoi, nous ne pouvons respecter réellement le plan proposé par la CEA et la Division pour la Promotion de la Femme des Nations-Unies.

D'ici le mois de septembre 1999, nous finaliserons également le projet de Code de la Famille, qui a pour objet de réaliser la promotion de la famille, la définition des droits et responsabilités des époux et des enfants.

Aujourd'hui, l'environnement institutionnel est favorable pour que chaque djiboutienne occupe dans la société la place qu'elle mérite, mais pour faire évoluer les mentalités et traditions, la femme djiboutienne devra se battre sans relâche. Elle doit rester maître des changements en sa faveur.

L'élaboration de ce rapport a bénéficié de l'assistance financière du PNUD qui a couvert les frais de consultation et de reproduction. Le PNUD a, par ailleurs, pris en charge l'organisation de l'atelier sur la sensibilisation de tous les départements nationaux impliqués et partenaires au développement domiciliés à Djibouti. C'est l'occasion pour nous de renouveler, encore une fois, nos remerciements au Programme des Nations Unies pour le Développement pour son soutien indéfectible à l'amélioration de la condition de la femme et de la promotion de la famille.

Mme HAWA AHMED YOUSOUF

Ministre déléguée auprès du Premier Ministre
chargée de la Promotion de la Femme,
du Bien-Etre Familial et des Affaires Sociales

SOMMAIRE

I. Aperçu Général	Page 7
II. Introduction	Page 8
III. Evaluation	Page 9
3.1. Lutte contre la pauvreté	Page 9
3.1.1. Bilan – Diagnostique	Page 9
3.1.2. Stratégie de lutte contre la pauvreté	Page 13
3.2. Education et formation des femmes	Page 14
3.2.1. Bilan – Diagnostique	Page 14
3.2.2. Stratégie en matière d'éducation	Page 21
3.2.3. Perspectives de développement des ressources humaines féminines	Page 23
3.3. Femme et santé	Page 25
3.3.1. Bilan – Diagnostique	Page 25
3.3.2. Les objectifs du secteur sanitaire pour le développement des femmes en matière de santé	Page 30
3.4. Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme	Page 31
3.4.1. Bilan – Diagnostique	Page 31
3.4.2. Les objectifs prioritaires de la politique nationale de promotion de la femme	Page 35

3.4.3. Stratégie pour la poursuite des objectifs	Page 36
3.4.4. Perspectives de développement des mécanismes de promotion de la femme	Page 37
3.5. Femme et économie	Page 40
3.5.1. Bilan – Diagnostic	Page 40
3.5.2. Stratégies	Page 46
3.5.3. Perspectives : Femmes et développement économique	Page 48
IV. Conclusion générale	Page 49

OBSERVATIONS GENERALES

Eu égard à l'absence d'homogénéité dans les données statistiques nationales, nous nous sommes efforcés de trouver les données les plus récentes disponibles.

Ainsi, la majeure partie des statistiques de base et des tableaux présentés dans ce rapport repose sur l'Enquête djiboutienne auprès des Ménages (EDAM - IS) de 1996. Cependant, l'EDAM ne tient pas compte de trois groupes de population très pauvres et vulnérables : les nomades, les personnes sans domicile fixe et les habitants de structures temporaires. Si l'enquête avait englobé ces catégories, la proportion de femmes pauvres et extrêmement pauvres aurait, en toute vraisemblance, nettement augmenté.

Les autres données statistiques figurant dans ce document émanent de l'Enquête Démographique Inter-censitaire (EDI) de 1991 ; du Ministère de l'Éducation Nationale, du Ministère de la Santé Publique et de la Banque Nationale de Djibouti.

Équivalents monétaires

Franc Djibouti = Fdj
1 USD = 177,721 Fdj

Sigles

ADEPF	ASSOCIATION DJIBOUTIENNE D'EQUILIBRE ET LA PROMOTION DE LA FAMILLE
BTS	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR
CAP	COMPORTEMENTS ATTITUDES ET PRATIQUES
CFPEN	CENTRE DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'EDUCATION NATIONALE
DPPF	DIRECTION POUR LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE
EDAM-IS	ENQUETE DEMOGRAPHIQUE AUPRES DES MENAGES – INDICATEURS SOCIAUX
FASR	FACILITE D'AJUSTEMENT STRUCTUREL RENFORCE
FNUAP	FONDS DE NATIONS UNIES POUR LA POPULATION
IEC	INFORMATION EDUCATION COMMUNICATION
MEN	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MST	MALADIES SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES .
OMS	ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE
ONG	ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE
PNUD	PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
RDD	REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
UNFD	UNION NATIONALE DES FEMMES DJIBOUTIENNES
UNICEF	FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
USD	MONNAIES DES ETATS UNIS D'AMERIQUE

I. Aperçu général

La République de Djibouti traverse une période de changements économiques, politiques et sociales sans précédent dans sa courte histoire de pays indépendant. Au cours des dix premières années, après l'accession à l'indépendance acquise en 1977, la croissance économique stimulée par des investissements publics a été de 3 % par an ; une fois achevée les grands projets d'infrastructure, vers le milieu des années 80, la croissance s'est ralentie, d'où un déclin du revenu par habitant. Depuis 1996, le Gouvernement s'est lancé dans un programme de réformes qui lui permettra de jouer un rôle crédible et constructif dans la gestion économique et financière du pays. Avec l'aide de la communauté internationale, il a entrepris d'adapter la taille et l'organisation de l'administration publique à l'échelle et aux besoins du pays, d'accroître l'efficacité de la prestation des services publics, de supprimer les réglementations faisant double emploi et les dispositions qui entravaient et faussaient le fonctionnement de l'économie privée, et enfin, de lancer des politiques et des programmes qui amélioreront la productivité et le niveau de vie de la population et qui aideront le secteur privé à enrayer le déclin économique. Les options envisageables, à l'achèvement du prochain programme (FASR), consistent à faciliter l'accélération de la croissance et guider les pouvoirs publics dans l'élaboration des mesures et des dispositions propres à réduire la pauvreté, à relever le niveau de vie de la population et à améliorer les perspectives de développement à long terme.

Le présent rapport se propose d'évaluer la situation économique, sociale et politique de la femme djiboutienne dans l'application des efforts consentis pour la promotion de la femme depuis les recommandations de la Conférence de Beijing.

La République de Djibouti est signataire des plates formes d'action de Beijing. Mais toutes les actions en faveur de la promotion des femmes entreprises avant et après la Conférence ont été faites sans avoir élaboré une Stratégie Nationale et un Plan d'Action.

De ce fait, nous ne pouvons respecter entièrement le plan proposé par la CEA et la Division pour la Promotion de la Femme des Nations Unies

pour la rédaction du Rapport National d'évaluation de la mise en œuvre des plates formes d'action.

Pour l'élaboration de ce rapport, le Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de la Femme, du Bien Etre Familial et des Affaires Sociales, a consulté et a impliqué tous les départements nationaux concernés (Ministères, Directions, ONGs) et les partenaires au développement domiciliés à Djibouti (Organismes Internationaux, Ambassades et Consulats).

II. Introduction

La République de Djibouti se trouve à mi-distance de l'Equateur et du tropique du Cancer, et partage sa frontière avec l'Ethiopie, la Somalie et l'Erythrée. Elle est dotée d'un climat de type semi-désertique, très rigoureux et d'une terre extrêmement aride. Le pays est marqué par une rareté singulière de ressources naturelles, exception faite des ressources halieutiques et géothermiques (non exploitées). L'écosystème du pays est menacé par l'accélération de la désertification, l'érosion des sols et l'épuisement des eaux souterraines.

La population de Djibouti est estimée à 520 000 habitants (EDI-1991). Les femmes représentent 52,6% de la population sédentaire du pays contre 47,4% pour les hommes. En milieu urbain, les femmes représentent 53,1% de la population sédentaire de Djibouti ville et 51,1% en milieu rural.

La population est majoritairement urbaine (76%) et concentrée principalement dans la capitale (65%). Cette forte urbanisation est à l'origine de nombreux problèmes d'ordre économique et social (chômage, exode rural,...). La population rurale (24%) est essentiellement composée de nomades à plus de 80%. Le taux de croissance annuel naturel de la population est de 3% auquel on devrait ajouter 3% par an pour le flux migratoire des pays voisins, principalement l'Ethiopie et la Somalie ; ce qui donne un taux d'accroissement moyen de 6% par an.

Ainsi, le taux de croissance en termes réels de l'économie (PIB) n'atteint que 0,8% en 1998. Près de 38% de la population est âgé de moins de 15 ans et l'âge moyen est de 18,5 ans, tandis que les plus de 60 ans ne représentent que 4%.

Djibouti figure parmi les pays à taux d'alphabétisation le plus bas (53%) et a une très faible espérance de vie à la naissance (48 ans pour les hommes, contre 49 ans pour les femmes).

Avec un revenu moyen par habitant de 780 dollars US en 1993, Djibouti se classe dans la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire. Mais cette valeur ne reflète pas la réalité car on a pris en compte la consommation des étrangers expatriés (coopération et militaires français) présents dans le pays.

Par ailleurs, la structure par âge de la population féminine sédentaire fait ressortir que les moins de 15 ans demeurent majoritaire (35%) alors que les + 60 ans ne représentent que 4% de l'ensemble de la population.

Du fait de l'influence des traditions, les femmes accusent encore une fécondité prononcée : 6 enfants par femme en moyenne. Cette tendance élevée a pour causes principales la valeur économique et sociale de l'enfant, une mortalité infantile égale à 114/1000 et surtout une faible utilisation des moyens contraceptifs (26%).

III. Evaluation

3.1 Lutte contre la pauvreté

3.1.1. Bilan - Diagnostic

Durant les dernières années, le Gouvernement a mené différentes études et enquêtes sur les dimensions sociales de l'ajustement qui lui ont permis de mieux cerner le profil de la pauvreté à Djibouti. Il apparaît entre autres que la pauvreté est un phénomène à la fois rural et urbain qui s'est aggravé avec la persistance de la crise économique.

Plus de la moitié de la population de Djibouti est pauvre (45 %), à très pauvre (10 %) selon l'étude de la pauvreté menée par la Banque Mondiale, en février 1998. Les femmes représentent (52,6% de la population sédentaire), 34% de la population active occupée et interviennent à plus de 80% dans le secteur informel, alors qu'elles sont plus nombreuses à vivre dans la pauvreté et plus particulièrement en milieu rural.

A Djibouti, comme dans la plupart des autres pays, ce sont les familles les plus défavorisées qui profitent le moins des services publics. Ces familles, qui sont généralement analphabètes, ne sont pas touchées par les programmes sociaux et de santé publique et mettent souvent leurs enfants au travail au lieu de les envoyer à l'école. Le nombre de pauvres qui sont en mesure de profiter d'un niveau accru de services de santé et d'éducation est relativement limité. Les taux élevés de malnutrition témoignent de la gravité du problème de la pauvreté, mais les cas de sans-abri et d'exclusion sont rares, en grande partie parce que la famille élargie a de tout temps fourni un filet de sécurité.

Les femmes contribuent effectivement au bien-être économique de leur ménage. Environ 19,7% des ménages djiboutiens ont une femme à leur tête. Ces familles sont aussi nombreuses en milieu urbain qu'en milieu rural et elles forment un pourcentage disproportionné des groupes à faible revenu. Le pourcentage des familles ayant une femme pour chef est proche de 25% dans le quintile le plus pauvre de la population, mais il est de 12% des ménages du quintile le plus riche.

Tableau 1

Répartition des ménages ayant une femme pour chef

Quintile	Ménages dirigés par une femme (%)
Premier (le plus pauvre)	24,6%
Deuxième	23,1
Troisième	20,4
Quatrième	18,2
Cinquième (le plus riche)	12,1
Total	19,7

Sources : EDAM-IS (1996)

Les ménages dirigés par une femme sont confrontés à des taux d'analphabétisme élevés et le chef de famille est sensiblement moins instruit. Par conséquent, les enfants de ces ménages ont aussi des taux de scolarisation plus faibles, parce qu'ils entament leurs études plus tard et les interrompent plus tôt.

En dépit des activités domestiques qu'elles assument, les femmes participent énormément à l'activité économique du pays. Quoique la discrimination à l'encontre des femmes soit illégale dans l'emploi, celles-ci n'ont que peu de possibilités d'emplois dans les secteurs modernes. Elles ne se trouvent pas sur un même pied d'égalité avec les hommes lorsqu'il s'agit d'obtenir un emploi ou une promotion, non seulement en

raison de leur carence d'éducation et de formation, mais surtout pour des raisons d'ordre culturel.

La République de Djibouti demeure confrontée à un niveau de pauvreté accentué. En effet, en 1996, près de 45% des habitants appartiennent à des ménages dont les dépenses par adulte / équivalent étaient inférieures au niveau nécessaire pour subvenir aux besoins vitaux. Selon les estimations, 10% de cette population vivaient dans une extrême pauvreté.

La pauvreté est plus explicite et plus prononcée en milieu rural et dans les centres urbains autres que Djibouti – ville, qu'elle ne l'est dans la capitale. L'incidence de la pauvreté extrême est plus de sept fois plus élevée dans les zones rurales (45,1%) qu'à Djibouti –ville (6,2%). Cet important écart tient au fait que les ménages vivant dans la capitale peuvent profiter des filets de sécurité liés à la présence d'un marché de biens et services important, ainsi que des possibilités d'emplois qui n'existent pas dans les zones rurales.

La féminisation de la pauvreté est également devenue un problème majeur du fait de la répartition des tâches et des responsabilités entre les sexes. En effet, ce sont les femmes qui gèrent la consommation et la production des ménages habituellement et qui sont pourtant les principales victimes. Cette situation d'extrême pauvreté sévit généralement en milieu urbain. Par ailleurs, l'une des principales causes de la pauvreté des femmes réside dans l'absence d'autonomie économique dans la mesure où elles n'ont accès ni aux ressources économiques (crédit, propriété foncière, succession) ni à l'éducation et aux services d'appui, du fait qu'elles participent peu aux prises de décisions.

A Djibouti, les femmes sont sans doute consommatrices nettes de biens échangeables qui sont sujets à des hausses de prix par rapport aux biens non échangeables (la main d'œuvre, en particulier). La meilleure approche à adopter pour améliorer le sort des femmes les plus démunies consiste à les aider à devenir des producteurs de biens échangeables, en menant un effort de valorisation des ressources humaines et en mettant en place un système d'incitation propre à encourager l'emploi et la production. Il faudra également veiller à ce que les mesures de sauvegarde contre les hausses de prix se concentrent aux types de biens qu'elles consomment.

A travers leurs activités rémunérées et/ou non rémunérées (tâches domestiques, communautaires et professionnelles), les femmes participent activement à la vie économique et sociale, et à la lutte contre la pauvreté. Leur indépendance économique demeure à cet effet une condition essentielle à l'éradication de toute forme de pauvreté. Aussi, dans de nombreux ménages, ce sont les revenus des femmes procurés par des petites activités qui assurent la subsistance. Cependant, l'accès au crédit auprès des institutions financières existantes leur est impossible et les formes de crédit solidaire (Hagba) ou informel ne sont pas suffisantes pour faire face à tous les besoins, notamment des plus pauvres. Pourtant, un potentiel important de petites entreprises (produits alimentaires, petit commerce, etc.) existent au sein de cette population. Cette forme d'activité économique a pris une ampleur non négligeable dans le secteur non structuré du pays.

Tableau 2
Répartition des ménages selon l'accès au crédit
par milliers d'habitants

Milieu d'habitation	Facilités d'accès au crédit				
	Total	Accès facile	Accès difficile	Pas d'accès	Ne sait pas
Ensemble du pays	100%	5,1	3,9	76,5	14,5
Djibouti – ville	100%	5,8	4,6	74,7	14,8
Centres urbains secondaires	100%	2,6	1,0	82,1	14,3
Milieu rural	100%	0,3	0,5	88,0	11,2

Source : EDAM-IS (1996)

Eu égard aux déficiences qui caractérisent l'accès au crédit des ménages, singulièrement celui des femmes, l'UNICEF et une ONG ont initié un système de micro – crédits, dans les quartiers défavorisés de la ville de Djibouti. Contrairement au système financier formel, le système de « banques des pauvres » ou de micro – crédit solidaire (prêt sans garantie matérielle) consiste à accroître le potentiel de production des femmes en leur donnant accès au crédit. Il permet aux femmes de générer plus de ressources financières, pour améliorer la nutrition et la santé de leur famille ainsi que leur propre condition au sein du ménage. Depuis 1997, date de démarrage du projet, on dénombre actuellement 820 emprunteuses et une capacité de remboursement égale à 97%. Ces chiffres témoignent de l'engouement de cette population pour la mise en place de ce système de crédit. Actuellement, on assiste à un dynamisme

L'action spécifique en faveur des groupes les plus défavorisés touchera en premier lieu les femmes dont la participation au processus du développement sera renforcée. Cette orientation sera menée à travers :

- ◆ le renforcement des institutions et des actions visant à promouvoir la condition féminine. Dans ce cadre, l'adoption prochaine du code de la famille figure parmi les objectifs prioritaires du Gouvernement ; il s'agit de garantir une meilleure intégration de la femme et promouvoir la famille dans le processus de développement ;
- ◆ l'élargissement de l'accès aux services de santé et d'éducation. D'ores et déjà, le Gouvernement conduit une expérience pilote d'enseignement alternatif destiné particulièrement aux femmes et jeunes filles ;
- ◆ la création d'un environnement permettant aux femmes de réaliser des activités génératrices de revenus ou d'autres qui leur permettraient d'améliorer leurs conditions de vie.

A cet effet, le Fonds Social que le Gouvernement a mis en place apportera un appui au financement du développement social. 50% des allocations de ressources du Fonds Social seront principalement destinées aux femmes.

Dans tous les programmes d'assistance financière que le Gouvernement mène, un mécanisme particulier de suivi des projets réalisés par les femmes sera mis en œuvre.

Enfin, le Gouvernement poursuivra les activités d'enquêtes et d'études afin de disposer d'une base de données à jour sur les questions sociales et en genre susceptibles d'être intégrées dans ses politiques et stratégies de développement.

3.2. Education et formation des femmes

3.2.1 Bilan – diagnostic

Le développement des ressources humaines est au centre des préoccupations du Gouvernement. De ce fait, le secteur de l'Education est l'une des priorités de premier ordre de son action et bénéficie d'une attention soutenue avec notamment la tenue des prochains Etats Généraux de l'Education qui fixera les principales orientations de ce secteur prioritaire.

Au niveau des taux de scolarisation, on s'aperçoit que les ménages ayant un faible niveau d'instruction risquent davantage d'être pauvres.

et une volonté des femmes des zones urbaines de l'intérieur du pays de participer à un système de micro – crédits.

Ces constatations impliquent les politiques et priorités suivantes :

- ◆ L'accélération de la croissance est le seul moyen sûr de générer les ressources et les possibilités d'emploi qui permettent d'améliorer le bien être global de la femme ;
- ◆ Si, dans le long terme, la fourniture des services d'éducation et de santé doit contribuer à faire sortir les femmes de leur situation actuelle, c'est le plus vite possible que l'administration doit, à tous les niveaux, se mobiliser pour assurer des prestations de service de qualité.

Dans la mesure où il existe une forte corrélation entre pauvreté et chômage et entre pauvreté et valorisation insuffisante des ressources humaines, il appartient donc aux pouvoirs publics d'adopter des politiques de création d'emploi permettant de réduire le niveau actuel de la pauvreté.

3.1.2 Stratégie de lutte contre la pauvreté

Le Gouvernement est décidé à œuvrer pour réduire la pauvreté des populations, en particulier celle des femmes, à travers la poursuite d'une croissance économique saine, durable et équitable. Il est prévu de mettre en œuvre des actions appropriées pour soutenir l'accroissement du revenu réel par tête d'habitant en développant l'emploi et la productivité.

Pour ce faire, le Gouvernement confirme son intention de garantir l'allocation d'un niveau adéquat de dépenses publiques en faveur des secteurs sociaux de base (Éducation, Santé). Une attention particulière sera portée à une meilleure orientation des ressources en faveur de la population en milieu rural.

Bien qu'aucun seuil de pauvreté quantitatif n'ait encore été défini, en règle générale l'amélioration de l'enseignement primaire et de la santé publique réduit le nombre des plus défavorisés, quel que soit le seuil de pauvreté défini. Cependant, comme les pauvres sont généralement les moins bien servis par les services de santé et d'enseignement, il faudra veiller à leur garantir l'accès à ces services.

Les enfants entrent à l'école à un âge relativement avancé – après 9 ans pour un enfant sur quatre environ -, et leur scolarité s'achève à partir de 14 ans. Moins de 50% des jeunes de 14 à 20 ans fréquentent l'école. Les taux d'inscription sont faibles et les enfants des ménages pauvres sont les moins susceptibles d'être scolarisés.

Le niveau d'instruction ainsi que les facilités d'accès à l'éducation et à la formation constituent actuellement un handicap à l'emploi et à la promotion de la femme.

Les filles, non seulement n'ont pas les mêmes chances d'accès à l'école que les garçons, mais sont touchées par les déperditions scolaires. Ce phénomène s'explique par le fait que les jeunes filles s'acquittent à la fois de leurs obligations scolaires et des tâches domestiques, ce qui se traduit essentiellement par des résultats scolaires médiocres et des abandons précoces. Cette situation implique des conséquences durables sur tous les aspects de la vie des femmes.

Par ailleurs, le problème d'accès de la petite fille à l'école se pose avec beaucoup d'acuité en milieu rural. Les principales causes en sont :

- ◆ conception sociale du rôle et de la place de la femme ;
- ◆ les mariages précoces ; mais surtout
- ◆ les jeunes filles constituent des bras de plus pour les mères surchargées par les travaux domestiques.

A Djibouti, même si la ségrégation au niveau de l'éducation des enfants en âge d'être scolarisés n'existe pas, le taux d'analphabétisme des femmes reste élevé : 56,9% contre 26,1% pour les hommes. A Djibouti ville, il est de 55,4% pour les femmes contre 23,9% pour les hommes.

Ces différences existent aussi pour les groupes d'âge jeune. Par exemple, pour le groupe d'âge de 15-19 ans, le pourcentage d'analphabétisme est de 10,9% pour les garçons et 32,4% chez les filles.

Tableau 3

Répartition de la population sédentaire de 10 ans et plus, par sexe selon l'aptitude à lire et écrire

Aptitude à lire et écrire			
sexe	Alphabétisé %	Analphabète %	Total %
Les deux sexes	57,3	42,7	100
Sexe masculin	73,9	26,1	100
Sexe féminin	43,1	56,9	100

Sources : EDAM-IS (1996)

Parmi les pauvres, le taux d'analphabétisme atteint 64%, mais même dans le quintile des ménages les plus aisés, 37% des individus sont analphabètes.

L'analphabétisme des femmes est plus important en milieu rural : il atteint 74,4% contre 42,7% pour les femmes en milieu urbain.

Tableau 4

Répartition de la population sédentaire de 10 ans et plus, par milieu d'habitat, selon le sexe et l'aptitude à lire et écrire

Sexe et aptitude à lire et écrire	Milieu d'habitat			
	Total %	Djibouti – ville	Centres urbains secondaires	Milieu rural
Les deux sexes				
Total	100	100	100	100
Alphabétisé	57,3	58,9	52,7	41,0
Analphabète	42,7	41,1	47,3	59,0
Sexe masculin				
Total	100	100	100	100
Alphabétisé	73,9	76,1	66,6	57,3
Analphabète	26,1	23,9	33,4	42,7
Sexe féminin				
Total	100	100	100	100
Alphabétisé	43,1	44,6	39,5	25,6
Analphabète	56,9	55,4	60,5	74,4

Sources : EDAM-IS (1996)

L'analphabétisme de la petite fille ne saurait du tout la préparer à prendre la relève des femmes adultes. De même l'analphabétisme de la femme adulte limite sa pleine participation au processus de développement national.

Ces taux d'analphabétisme élevés ne pourraient cependant masquer une réalité en constante progression. En effet, les comportements familiaux à l'égard de l'éducation de la fille évoluent : les petites filles sont envoyées à l'école au même titre que les garçons. Les filles sont, par conséquent, de plus en plus présentes à tous les niveaux du système éducatif. Rappelons également que du point de vue institutionnel, il n'existe pas de ségrégation au niveau de l'éducation en République de Djibouti.

a) Le système éducatif

Le système éducatif djiboutien demeure calqué sur le système d'enseignement français. Structurée en deux niveaux, le primaire et le secondaire, l'éducation nationale est majoritairement publique.

La poussée démographique aidant, l'effectif des enfants scolarisés ne cesse d'augmenter. Si les écoles primaires prolifèrent (62 écoles publiques pour toute la République dont 29 établissements pour le district de Djibouti, auxquelles s'ajoutent les 11 écoles privées dont 4 assurent un enseignement en arabe), il en demeure autrement pour les établissements du secondaire : 9 collèges et 2 lycées pour l'ensemble de la RDD. Ce qui explique en grande partie la mise en place d'un système éducatif de plus en plus sélectif et l'apparition d'écoles privées de plus en plus nombreuses principalement dans le cycle du secondaire.

Si de gros efforts ont été faits pour le primaire, les études supérieures se limitent à un enseignement local de niveau Bac + 2, sous deux formes :

- ◆ la section BTS (assistant de gestion, de direction, informatique de gestion, commerce international et action commerciale) créée au sein du lycée de Djibouti ;
- ◆ 2 formations de professeurs adjoints en lettres et sciences mises en place au CFPEN.

L'absence d'université en RDD fait que la majorité des jeunes djiboutiens poursuit ses études universitaires à l'étranger.

Parallèlement à ces établissements scolaires existent des institutions de formation spécialisée telles que :

- ◆ le centre de formation du personnel de la santé qui assure la formation des techniciens de la santé (infirmiers, sages femmes et laborantins) ;
- ◆ l'Institut National de l'Administration Publique qui grâce à la formation continue participe à l'amélioration de l'efficacité des cadres de l'administration.

Par ailleurs, en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale, de vastes programmes d'alphabétisation destinés aux femmes sont mis en place.

Si le système éducatif national assure un enseignement en français, on ne pourrait ignorer l'enseignement en arabe dispensé dans les écoles et instituts créés dans le cadre de la coopération avec les pays de la Ligue Arabe.

Le cycle primaire

Un effort soutenu a été réalisé à ce jour, et se traduit de la manière suivante :

- ◆ la création de nouvelles écoles ;
- ◆ l'augmentation de l'effectif des enfants scolarisés qui sont passés de 16.841 pour l'année scolaire 1980-81 à 34.252 élèves pour l'année scolaire 1997-98 dont plus de 42% sont des filles. Le nombre de nouveaux élèves du primaire s'élève à 6.080 pour l'année scolaire 1997-98, soit une baisse de 2% par rapport à l'année 1996-97 ;
- ◆ l'augmentation de l'effectif du corps enseignant avec le recrutement de 60 stagiaires (sortants du CFPEN) instituteurs ou institutrices adjoints. S'y ajoutent aussi les enseignants suppléants dont le nombre varie en fonction des besoins (295 pour l'année scolaire 1997-98). Le personnel enseignant est composé de 88 maîtres d'arabe, de 39 directeurs déchargés et de 997 instituteurs et institutrices chargés de classe dans le public,
- ◆ On remarque que pour la ville de Djibouti, les écoles primaires sont saturées et ont déjà atteint leur capacité maximum d'absorption avec un ratio élèves- maître de 46. Ce ratio est de 41 pour l'ensemble du pays.

Le cycle secondaire

Entre l'année scolaire 1980-81 et l'année scolaire 1997-98, l'effectif des élèves inscrits est passé de 4.825 à 12.104 élèves avec une large progression de la proportion des filles (plus de 37%).

En raison de la faible capacité d'absorption dans le secondaire, le rapport des effectifs des élèves du secondaire sur celui du primaire est resté presque constant depuis plus d'une décennie et dont le résultat est un taux de redoublement élevé : 15,2% pour le primaire toutes classes confondues, alors qu'il est de 38,2% pour la dernière classe du cycle primaire.

Le cycle secondaire se limite à 9 collèges (dont 5 à Djibouti - ville et 4 dans les districts de l'intérieur) et 2 Lycées. Comparé à l'effectif des élèves inscrits, les chiffres des disponibilités du secondaire traduisent leur faible capacité d'absorption.

b) Les déperditions scolaires

Elles sont surtout importantes à la fin du cycle primaire, entre le premier cycle et le second cycle du secondaire et, à la fin du second cycle du secondaire, où le taux de redoublement est assez prononcé. Ainsi, plus on avance dans la scolarité; et moins les filles sont représentées. L'éducation constitue de ce fait un facteur discriminatoire. Les filles, lorsqu'elles sont scolarisées ne font qu'un court séjour dans le système éducatif même si depuis une dizaine d'année les statistiques scolaires montrent que la situation tend vers une nette amélioration : 44% d'augmentation de la fréquentation scolaire des filles dans le primaire contre une progression de 37% pour les garçons. La présence des filles dans le secondaire avoisine 40%. La sous - représentation des filles à l'école est plus sensible dans les régions de l'intérieur du pays. A Djibouti - ville la proportion des filles dans le primaire se chiffre à 42%, mais elle n'est que de 30% dans les autres districts.

Le taux de déperdition scolaire est de 75% pour le cycle primaire et le taux d'encadrement est d'un maître pour cinquante élèves. Chaque année, environ 4300 jeunes se retrouvent prématurément sur le marché de l'emploi

Tableau 5
Taux nets de scolarisation primaire et secondaire,
par milliers d'habitants

Niveau d'éducation et Sexe	Milieu d'habitat			
	Total %	Djibouti - ville	Centres urbains secondaires	Milieu rural
Primaire (6 - 12 ans)				
Les deux sexes	67,5	68,1	65,4	64,1
Masculin	72,9	73,9	70,2	76,8
Féminin	61,7	63,0	59,6	50,3
Secondaires (13 - 19)				
Les deux sexes	27,7	29,8	22,7	8,0
Masculin	32,6	35,1	27,0	12,8
Féminin	23,2	25,2	17,6	2,5

Sources : EDAM-IS (1996)

Les fortes déperditions que l'on peut constater s'expliquent pour les jeunes filles par le fait qu'elles sont amenées dans certain cas à seconder leur mère dans les tâches ménagères et dans l'éducation des

frères et sœurs plus jeunes. Ce qui conduit souvent à des retards dans la scolarité et, à la longue, à une exclusion du système éducatif devenu très sélectif.

Il est indéniable qu'actuellement les familles djiboutiennes valorisent plus que par le passé la scolarité de leurs filles. Encouragées peut être par les difficultés socio – économiques (une jeune fille instruite peut contribuer à l'amélioration du cadre de vie familiale ou de l'instruction des jeunes frères et sœurs, etc.) mais aussi par une prise de conscience collective de l'importance de la valeur de l'instruction des enfants, y compris des filles. Même si davantage les familles consentent à scolariser les filles, l'accès de celles – ci aux niveaux supérieurs, est minime et l'orientation se fait généralement vers des formations professionnelles courtes de secrétaire et de commerce. Les filles représentent dans ces cycles 5 fois l'effectif des garçons. Dans les formations de type ménager, 90% sont des filles.

C) Politique de réduction de l'analphabétisme

En dépit de gros efforts de scolarisation consentis au niveau des pouvoirs publics et des familles urbaines, nombreuses sont les filles qui entrent dans la vie d'adulte en état d'analphabète.

A Djibouti 56,9% des adultes analphabètes sont des femmes. Les femmes analphabètes sont surtout nombreuses en milieu rural et plus précisément dans la tranche d'âge de plus de 40 ans.

C'est ce qui explique la réalité de vastes projets d'alphabétisation d'adultes, principalement de femmes, à partir de 1990, suite aux recommandations de la Conférence sur l'Education pour tous.

Dès janvier 1991, les pouvoirs publics ont initié un projet limité d'alphabétisation touchant 1000 adultes. Il a permis de relever l'intérêt réel des adultes, essentiellement des femmes, pour l'alphabétisation.

De 1991 à 1993, l'exécution du Programme National d'Alphabétisation, sous l'égide du MEN et de l'UNFD, a permis d'élargir l'alphabétisation sur l'ensemble du pays. Ainsi, 8000 adultes âgés de 16 à 30 ans ont bénéficié de ce programme. Il s'agit de jeunes filles et femmes choisies parmi les populations analphabètes urbaines et rurales. Mais en raison des abandons, retards et absences des populations cibles et aussi à cause des méthodes pédagogiques inadaptées aux adultes ou au manque de formation des formateurs ce programme s'est poursuivi jusqu'en 1996. La priorité a été donnée à l'éducation des jeunes filles et

des jeunes femmes avec pour objectifs la réduction du taux d'analphabétisme et l'acquisition de compétence, de «savoir mieux vivre » afin d'améliorer leurs conditions de vie.

Actuellement, conformément aux points 2 et 12 du programme d'action retenu lors de la Quatrième Conférence Mondiale sur les femmes à Beijing, un vaste programme d'alphabétisation est en cours de réalisation. Il s'agit d'un projet d'alphabétisation fonctionnelle qui doit s'étendre sur l'ensemble du territoire national (milieux urbain et rural confondus) et couvrira 6 400 femmes.

La DPFF pour sa part est en train de finaliser un projet de formation pour les jeunes filles déscolarisées et âgées entre 15 et 24 ans. Ce projet doit se concrétiser avec la mise en place d'un système de formation à 3 composantes : la formation technique, l'initiation à la création d'entreprise (le développement à l'esprit d'entrepreneuriat) et la formation sociale. A l'issue de cette formation, les jeunes filles seront à même d'exercer une activité indépendante ou un emploi salarié.

3.2.2. Stratégie en matière d'éducation

Le Gouvernement, à travers le Ministère Délégué chargé de la Promotion de la Femme, du Bien - Etre Familial et des Affaires Sociales, attache une importance particulière à l'éducation de la femme, aux services de santé et de planning familial, en soulignant la contribution potentielle de la valorisation des ressources humaines à la croissance à long terme du revenu par habitant.

De nombreux travaux ont montré la corrélation étroite qui existe entre l'éducation, la santé et la croissance économique. A Djibouti, le développement des ressources humaines pourrait favoriser une meilleure productivité nationale. Par ailleurs, l'ouverture aux enfants de familles pauvres de nombreuses possibilités d'emploi salarié et indépendant pourrait contribuer directement à la réduction de la pauvreté. Djibouti est mieux que beaucoup d'autres pays pour assurer efficacement la fourniture de services sociaux : faiblesse des distances à l'intérieur du pays, densité de la population, et tout particulièrement sa répartition entre districts et petites villes, et la vie communautaire participative qui caractérise ces localités.

Le bilan diagnostique du système éducatif montre que le principal défi reste la nécessité de relever le niveau de connaissance de base des

populations, en particulier des femmes et des filles afin de leur permettre de participer plus efficacement au développement du pays, de sauvegarder l'environnement et de réduire par la pratique d'hygiène et d'éducation sanitaire les taux de morbidité et, de mortalité maternelle et infantile.

Les stratégies du programme se fondent sur les axes suivants :

- ◆ Dans le domaine de l'enseignement
 - reformulation de la finalité de l'école et réforme du contenu des programmes afin d'accroître le taux de réussite aux examens, le taux de scolarisation et diminuer le taux moyen de redoublement ;
 - amélioration des conditions matérielles de travail ; et
 - amélioration des compétences pédagogiques des enseignants.

- ◆ Dans le domaine des ressources financières et matérielles allouées:
 - augmentation de la part du budget de l'Éducation sur le budget de l'État ; et
 - organisation des communautés et transfert des compétences et des connaissances au niveau des structures locales afin de susciter les initiatives communautaires pouvant générer les ressources nécessaires à la prise en charge de l'école.

- ◆ Dans le domaine de la formation des enseignants :
 - mise en place de structures appropriées de formation des enseignants pour mieux répondre aux besoins exprimés.

- ◆ Dans le domaine du partenariat :
 - introduction d'un mécanisme de mobilisation sociale et de sensibilisation à tous les niveaux pour assurer durant toute la période du programme, le développement d'une prise de conscience de l'importance et de la nécessité de l'éducation de base, notamment pour les femmes et les filles ; et
 - élargissement de la coopération internationale vers d'autres partenaires financiers surtout dans le cadre des dons non remboursables.

3.2.3. Perspective en développement des ressources humaines féminines

a) Objectif global :

Promotion des ressources humaines féminines par le développement des capacités intellectuelles et physiques chez les jeunes filles et les femmes.

b) Objectifs spécifiques

- ◆ Développer les compétences des jeunes filles et des femmes en matière d'éducation, de formation, et de recyclage et encourager l'accès des jeunes filles aux filières Techniques et Scientifiques.
- ◆ Promouvoir les talents créateurs des femmes dans tous les domaines culturels et économiques, et ce à travers des programmes multidimensionnels qui corrélient les dimensions économiques, culturelles, technologiques et environnementales.
- ◆ Ouvrir les horizons devant les jeunes filles en favorisant l'égalité des chances entre garçons et filles dans tous les domaines de création et en encourageant les filles à s'adonner aux activités sportives et culturelles.

c) Programmes à réaliser

1) Dans le domaine de l'enseignement.

- ◆ Créer un mécanisme de suivi au service du Ministère de l'Education Nationale afin de sensibiliser à l'éducation de la petite fille et de la jeune fille.
- ◆ Elaborer un plan d'action pour renforcer le maintien scolaire des jeunes filles notamment dans les milieux urbains et ruraux et améliorer leur taux de scolarisation.
- ◆ Encourager les filles à opter pour les filières scientifiques et techniques dans les cycles du secondaire et du supérieur.
- ◆ Promouvoir le secteur des cantines scolaires dans le cadre d'un partenariat commissaire de district / ONG et institutions scolaires surtout dans les districts de Djibouti.
- ◆ Impliquer les ONG dans la réalisation des objectifs précités.

2) En matière d'Alphabétisation

- ◆ Accorder la priorité aux jeunes filles âgées 15 et 25 ans.
- ◆ Organiser les cours d'alphabétisation sur les lieux du travail (si possible).
- ◆ Introduire l'Approche d'alphabétisation par et avec la famille.
- ◆ Appuyer les ONG qui contribuent efficacement à la réalisation du programme national d'alphabétisation, en particulier dans les districts de l'intérieur.

3) En matière de formation professionnelle

- ◆ Augmenter le taux d'intégration des filles dans le système de la formation professionnelle.
- ◆ Réaliser des campagnes médiatiques ciblant les filles et leurs parents pour encourager les filles à opter pour les nouvelles filières techniques.
- ◆ Renforcer la présence des femmes dans le personnel d'encadrement et de gestion des centres de formations professionnelles.
- ◆ Aménager les centres de formations professionnelles.

4) Dans le domaine de la culture

- ◆ Accorder la priorité aux jeunes dans tous les manuels.
- ◆ Introduire le thème des créations féminines dans les manuels scolaires et dans les médias audiovisuels.
- ◆ Encourager la création culturelle féminine.
- ◆ Faire mieux connaître les créations féminines et les talents de femmes djiboutiennes à travers l'histoire du pays et leur apport au patrimoine djiboutienne.

5) Dans le domaine des sports

- ◆ Promouvoir la politique d'identification des talents féminins dans les sports individuels ou collectifs, à partir du sport scolaire et ce par la révision des horaires d'enseignements.
- ◆ Réviser les tarifs d'abonnement pour les sections féminines.
- ◆ Instituer des mesures d'encouragement incitant les fédérations et organisations à créer des sections féminines et à développer le sport féminin à l'échelle nationale.

- ◆ Prendre des mesures initiatives pour encourager les fédérations et les organisations à ouvrir des sections féminines et à promouvoir le sport féminin.
- ◆ Réviser les dispenses dans les lycées.
- ◆ Entreprendre une action de sensibilisation pour la famille en vue d'encourager la pratique du sport par les jeunes filles.

3.3. Femme et santé

3.3.1. Bilan – diagnostic

Depuis l'accession du pays à l'indépendance, le Gouvernement a entrepris d'énormes progrès afin d'améliorer constamment la situation sanitaire de la femme djiboutienne. Les réalisations de cette politique ont notamment porté sur le renforcement des infrastructures de base telles que la construction de nouvelles maternités, le lancement de plusieurs programmes nationaux en faveur des femmes en âges de procréer et des enfants en bas âge (0-5 ans), les programmes contre les pratiques des mutilations sexuelles et, la promotion de l'allaitement maternel. Mais, en dépit de conditions très favorables comme la gratuité des soins dans les services publics, la situation sanitaire de la femme reste précaire et les problèmes socio – sanitaires prioritaires sont ceux liés à la maladie, à la couverture sanitaire et au financement du secteur.

Tout au long de sa vie, de la naissance à l'âge adulte, la femme djiboutienne est amenée à affronter un certain nombre de problèmes. Certains sont spécifiques à la société dans laquelle elle vit (ex. Les mutilations génitales féminines) d'autres sont plus généraux, partagés avec toutes les femmes des pays en voie de développement.

a) Les mutilations génitales féminines

A l'instar des pays de la sous – région, cette pratique est massivement pratiquée.

Elle est généralement employée par un personnel non soignant qui ignore et/ou se soucie peu des règles élémentaires d'hygiène.

En République de Djibouti, il existe trois types de mutilations : l'infibulation, l'excision et la circoncision.

L'infibulation est la forme la plus sévère. Elle consiste en l'ablation du clitoris, des petites lèvres et la couture des grandes lèvres. Sa fonction

consiste à empêcher la jeune fille d'avoir des rapports sexuels avant le mariage qu'elle doit contracter vierge.

L'excision est la forme la plus bénigne. Elle est à l'origine d'un rite de passage qui marque l'accession de l'enfant au monde adulte. Elle consiste en l'ablation du clitoris et selon le cas, d'une partie ou de la totalité des petites et grandes lèvres. Elle serait selon la tradition, un apprentissage de la douleur qui lui permettrait de mieux affronter les douleurs de la maternité.

La circoncision ou la sunna est une opération au cours de laquelle est ôté le prépuce du clitoris. Elle consiste en un saignement suivi dans certain cas par l'ablation partielle ou totale du clitoris.

La pratique des mutilations génitales féminines est généralisée à l'ensemble de la population féminine. Plus de 99% d'enfants de sexe féminin âgés de 7 jours à 8 ans et plus subissent l'excision ou l'infibulation. C'est seulement l'âge auquel est pratiquée l'opération qui varie selon les régions et l'appartenance ethnique.

Sur les 3 types de mutilations précédemment décrites, l'excision est la forme la plus courante et représente 80% des mutilations pratiquées. La forme la plus extrême est l'infibulation qui représente 15%.

Pour remédier à ces pratiques néfastes, la République de Djibouti a adopté une loi (en 1995) qui interdit et prévoit des amendes sévères contre toutes formes de mutilation sexuelle. L'article 333 du Code Pénal dispose que « les violences dues à une mutilation génitale sont punies de 5 ans d'emprisonnement et 100.000 FD d'amende ».

La Loi existe mais reste inappliquée. Et, les familles continuent à pratiquer les mutilations.

Cependant, depuis quelques années les jeunes couples commencent à s'interroger sur les conséquences de ces pratiques que la tradition présentait comme étant une nécessité.

Certains n'y ont plus recours. Pour renforcer cette tendance, le Ministère de la Santé Publique a récemment adopté un projet de lutte contre les mutilations génitales féminines qui a pour objectif :

- à court terme, la sensibilisation des populations aux implications médicales, psychologiques, sociales et économiques néfastes de la circoncision féminine (avant l'an 2000) ; et
- à long terme, l'abolition de la circoncision féminine, la restauration de la dignité et du respect de la femme et, l'élévation de la femme dans la société.

b) Les maladies sexuellement transmissibles et le SIDA

Depuis 1986 les MST et le SIDA sont en progrès constant en République de Djibouti.

Les tranches d'âge les plus touchées sont celles des 20-29 ans et 30-39 ans.

Dans la répartition par sexe, les femmes sont nombreuses chez les séropositifs alors que les hommes prédominent chez les sidéens.

Si certains groupes sont plus touchés que d'autres (ex. les prostituées ou les filles de bar), le virus du SIDA commence à se diffuser dans la population en général..

Cependant, malgré le risque d'être infecté par le virus du SIDA et de le transmettre aux partenaires sexuelles, la population utilise peu le préservatif.

Ainsi, les projections faites à partir des données existantes sont alarmantes. Elles montrent qu'en l'an 2000, Djibouti aura enregistré entre 24.300 et 36.400 séropositifs, et entre 4.400 et 6.600 décès dus au SIDA.

Les MST classiques constituent par ailleurs un problème sérieux de santé publique en République de Djibouti.

Ces maladies sont aggravées par : les obstacles, socio - économiques, les attitudes et pratiques favorisant le risque (ex. le khat, auquel s'adonnent de plus en plus de femmes).

c) Les problèmes de santé liés à la reproduction

Djibouti connaît des problèmes sanitaires engendrés par des conditions socio-économiques difficiles, un faible niveau d'instruction et une politique sanitaire limitée ou curative.

Les problèmes de santé de la mère et de l'enfant sont les plus importants.

- **La Planification familiale**

Les activités de planification familiale étaient initialement peu développées en République de Djibouti.

En mars 1995, le Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales a élaboré un Programme National d'Equilibre Familial dont le but est de rendre accessible et disponible des services de qualité pour l'amélioration de la santé et du bien-être de la famille djiboutienne. Mais, ce programme n'a été que très partiellement exécuté.

Les activités de planification familiale sont donc récentes comme l'est la création de l'Association Djiboutienne pour l'Equilibre et la Promotion de la Famille (ADEPF). Au total, 6 centres de planification familiale opèrent à Djibouti - Ville (Farah - Had, Arhiba, Dar El Hanan, Martial, Pierre-Pascal et Engueila).

L'enquête CAP femmes et une autre enquête datées de 1993 montrent que :

49,9% des femmes souhaiteraient un intervalle d'au moins 2 ans entre deux naissances ; et

36,5% des femmes interrogées préféreraient utiliser des méthodes contraceptives avec une préférence marquée pour la pilule.

- ♦ **La santé maternelle**

Le fort taux de mortalité maternelle est essentiellement dû à une fécondité élevée et des grossesses rapprochées, à la malnutrition, à l'anémie. Ce taux est estimé à 740 pour cent mille naissances vivantes.

D'après une enquête réalisée en 1989 la probabilité de décès maternel est de 5%.

Le nombre de femmes mourantes de complications liées à l'accouchement s'élève à 1.353 pour cent mille naissances.

Les principales causes de mortalité maternelle sont : l'hémorragie (57,7%), l'éclampsie (19,1%), le choc septique (9,5%) et les autres (14,3%).

Les complications médicales sont dues : aux coutumes et pratiques traditionnelles (ex : les mutilations génitales féminines), le refus de la césarienne, la fréquence des accouchements à domicile et les retards à l'hospitalisation.

D'autres complications proviennent également de l'insuffisance du suivi des grossesses à risque et des femmes malnutries, aux avortements provoqués et à certaines pathologies obstétricales.

Les taux de mortalité particulièrement élevés ont provoqué la mise en œuvre du Programme de la Maternité Sans Risque (Février 1998) par le Ministère de la Santé Publique.

Les priorités de ce programme sont :

- la prise en charge adéquate des cas compliqués au niveau des maternités hospitalières ;
- la prise en charge et l'orientation des utilisatrices au niveau des services de base ;
- l'information de la population cible sur les risques les plus importants liés à la maternité ; et
- une promotion des services pour les méthodes de planification familiale.

♦ L'état nutritionnel des femmes

La fréquence de la malnutrition parmi les mères peut être expliquée par l'ignorance, la pauvreté, la maladie, la fécondité élevée ou les charges domestiques et le travail.

28% des femmes enceintes hospitalisées sont anémiées. Les plus touchées sont les populations urbaines pauvres multipares et les nomades. L'abandon du régime alimentaire traditionnel plus équilibré (à base de dourah) et de lait au profit d'aliments récemment introduits (riz, pâtes, pain) a accru la fréquence et la gravité des carences.

3.3.2. Objectifs du secteur sanitaire pour le développement des femmes en matière de santé

Au regard de ce diagnostic sanitaire de la femme djiboutienne, l'objectif du Gouvernement en matière de santé sera de rendre effectivement opérationnel les mesures suivantes :

- ◆ Mettre en place un système de santé efficace et capable de soutenir le développement socio économique du pays ;
- ◆ Rapprocher le système sanitaire de la population féminine à travers :
 - un accès équitable aux soins de qualité,
 - une meilleure satisfaction des besoins prioritaires du groupe cible mère/ enfant, et
 - une responsabilisation accrue des femmes afin de les amener à faire face elles-mêmes à leur besoin de santé.
- ◆ Réduire le nombre de grossesses à haut risque et non désirées ;
- ◆ Réduire le nombre et la gravité des complications obstétricales et donc réduire les séquelles des complications obstétricales ;
- ◆ Diminuer le taux d'issues fatales chez les femmes victimes de complications et baisser ainsi la mortalité maternelle intra hospitalière ; et
- ◆ Rendre opérationnel le service d'éducation pour la santé afin de lui permettre d'assurer toutes ses activités d'IEC en santé reproductive.

La stratégie du Gouvernement en la matière mettra un accent particulier sur la sensibilisation des populations à se prendre en charge à travers une politique de recouvrement des coûts. A cet égard, le Gouvernement mesurera l'impact de la participation de celles-ci au coût de santé grâce à des études. Cela lui permettra entre autres, d'évaluer l'importance de cette participation et de l'intégration dans le financement des services de santé.

Dans le domaine institutionnel, le problème le plus aigu étant celui des ressources humaines. L'issue des études sur l'importance de la participation des populations au financement des coûts de santé doit permettre d'évaluer les possibilités d'offrir des contrats locaux aux professionnels de la santé. Néanmoins, le Gouvernement veillera à une meilleure affectation des ressources humaines actuellement disponibles

en mettant davantage de professionnels qualifiés à la disposition des régions sanitaires pour leurs emplois.

Cette réallocation des ressources qui vise à réduire les déséquilibres actuels, devra tenir compte des normes en paquets d'activités, en personnel et en équipements, qui seront définies pour les différents niveaux des structures de prestations de soins.

Des progrès ont été accomplis en matière de réallocation des budgets de fonctionnement en faveur des activités préventives. Cependant, l'effort de budgétisation des activités qui a commencé au cours de l'année 1996 a conduit à une stabilisation de l'enveloppe budgétaire consentie au secteur. Il apparaît certain que les budgets au cours des années à venir seront revus à la hausse. L'objectif du Gouvernement est d'augmenter ses ressources au secteur de la santé en ce qui concerne les dépenses d'investissements, ainsi que la part de la masse salariale.

3.4. Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme

3.4.1. Bilan – Diagnostic

La République de Djibouti n'a pas encore élaboré une politique nationale de promotion de la femme. Certes, la Constitution comme d'autres textes juridiques reconnaissent l'égalité des sexes et les droits fondamentaux de la femme.

La Constitution de 1992, dans son article 1, reprend à son compte les « principes de la démocratie et des droits de l'homme tels qu'ils sont définis par la déclaration universelle des Droits de l'Homme » et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples africains affirme « l'égalité de tous devant la loi sans distinction de langue, de race, de sexe ou de religion ». Dans son titre II portant sur les droits et devoirs de la personne humaine, l'article 10 dispose que « tous les êtres humains sont égaux devant la loi ». De plus « tout individu a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité et à l'intégrité de sa personne. Enfin, l'article 16 condamne la torture, les sévices ou traitements inhumains, cruels, dégradants ou humiliants.

Par ailleurs, la Loi du 16 septembre 1980 régit le mariage, la répudiation, la garde des enfants mineurs et les pensions alimentaires. Cette loi contient des dispositions novatrices à l'époque et qui s'inscrivent dans le cadre de la promotion de la femme, en particulier, l'abolition du mariage forcé ou arrangé. En dépit des structures de la vie

sociale régies par la charria ou le droit coranique, cette loi a prohibé toute forme de discrimination selon le sexe et a amélioré les conditions de la femme djiboutienne. Cette loi donne aux femmes une plus grande sécurité que dans beaucoup d'autres sociétés traditionnelles ; les femmes sont mieux protégées en cas de rupture du mariage et de divorce.

Le projet de Code de la Famille élaboré en 1992 a pour objet de fixer le statut de la famille en République de Djibouti. Il a permis de réunir les textes relatifs aux questions de statut personnel en un seul corps sous le titre de «code de la Famille ». Il intègre un certain nombre de clauses non prises en compte dans la Loi de 1980 relative aux droits des femmes dans le ménage. Il concilie le Droit écrit positif et la Charia et, repose sur l'égalité des Genres sauf pour la succession. Ce projet de code ne traite pas des droits de succession, qui sont donc régis par le droit islamique. Les veuves n'héritent pas des biens de leur époux, sauf par l'intermédiaire de leurs enfants. La part d'héritage reçue par les hommes est le double de celle des femmes. Lorsque la famille ne compte qu'une fille et pas de fils, celle-ci ne reçoit que 50 % des biens laissés par son père, le reste revenant à la famille du défunt.

Le projet de code vise, dans le respect de l'identité nationale djiboutienne, à réaliser les objectifs suivants :

- ◆ La promotion de la famille et de ses spécificités culturelles et religieuses ;
- ◆ La sauvegarde de l'unité et de l'entente de la famille qui constitue la cellule de base de la société ;
- ◆ La définition des droits et responsabilités du mari et de la femme vis à vis de leurs enfants ; et
- ◆ La protection des enfants ainsi que le respect de leurs droits économiques, sociaux et culturels dans les limites des ressources du pays.

Ce code s'inscrit dans le cadre de la promotion de la condition féminine et, pour exemple, met en exergue l'option de monogamie ou de limitation de la polygamie souscrite par le mari, le choix du régime matrimonial adopté par les époux et l'établissement d'un livret de famille faisant mention de l'option du régime matrimonial.

En outre, le nouveau code pénal en vigueur en RDD depuis 1995 protège la femme contre toutes formes de violences conjugales (Art. 324 et 343), contre les mutilations génitales (Art. 333), le viol (Art. 343)

et prévoit des peines importantes à l'égard de ces délits. Cependant, rares sont les plaintes enregistrées auprès des autorités compétentes depuis l'application effective du nouveau code pénal. Les opportunités d'équité accordées par la Loi sont largement limitées par la pauvreté et l'analphabétisme élevé des femmes qui perpétuent et renforcent la tradition, et pour la majorité des femmes l'ignorance même de ces droits confortés par l'inefficacité des services publics chargés de leur mise en œuvre. Ce sont les traditions et les systèmes de valeurs qui font obstacles à la saisie de la justice et contournent ces actes de violence dans leur grande majorité dans la sphère privée. L'influence que la tradition confère à ces agissements explique donc la nécessité de combattre ces actes délictueux.

La Loi d'Orientation Economique et Sociale pour la période 1990-2000 ainsi que son Plan de Développement Economique et Social 1991-1995 réaffirment la volonté des pouvoirs publics de poursuivre l'amélioration de l'environnement socio-culturel et économique des femmes. Dans son article 2, la Loi d'Orientation fait ainsi de l'intégration des femmes l'un des principaux objectifs du développement économique et social.

Il a été créé, le 15 juillet 1998 par Loi n° 16, une Direction chargée de la promotion de la Femme et de la Famille. Cette Direction, placée auprès de la Présidence de la République, a pour missions de participer à l'élaboration de la politique du Gouvernement en matière de promotion de la femme et de la stratégie de son application, d'assurer la coordination entre les différents ministères et organismes concernés en vue de garantir l'application de cette politique nationale, de proposer des projets de textes législatifs et réglementaires relatifs aux droits de la femme et de la famille, d'évaluer l'impact des programmes et projets gouvernementaux et non-gouvernementaux, bénéficiant de l'ordre de l'Etat, sur le statut de la femme et de la famille. La création de cette Direction témoigne d'un changement effectif et de la volonté politique au plus haut niveau de l'Etat d'accélérer l'intégration de la femme dans le processus de développement national. Actuellement, cette Direction, avec l'appui du PNUD, exécute un projet qui vise à contribuer à l'effort gouvernemental de lutte contre la pauvreté et le chômage par la mobilisation de toutes les ressources humaines, et financières à travers l'intégration des dimensions genre et famille dans le développement et par la mise en place d'un dispositif intégré d'intervention globale efficace. Ce projet s'attache également à intégrer dans l'étude de stratégie et de politiques, dans l'action de formation, dans le renforcement des capacités des institutions publiques et privées et dans les projets pilotes, l'interdépendance des questions liées à l'éducation et

à la santé de la femme et de l'enfant, à la promotion de l'emploi féminin dans de nombreux domaines d'activités urbaines et rurales et à l'auto-satisfaction des besoins essentiels par la communauté elle-même et ce pour lutter efficacement et durablement contre la pauvreté et l'exclusion.

Depuis l'élection de son Excellence Monsieur Ismail Omar Guelleh, Président de la République et Chef du Gouvernement, en mai 1999, un Décret portant remaniement des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions, a créé un Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé de la Promotion de la Femme, du Bien Etre Familial et des Affaires Sociales.

Malgré cette évolution positive du Cadre institutionnel, législatif et juridique en faveur de l'égalité des femmes, il s'avère que la réalité socio-économique, aggravée par la conjoncture économique actuelle, fait apparaître que les femmes jouissent encore trop peu de leurs acquis.

Ainsi, la persistance de certaines traditions sociales et culturelles explique la pérennisation des usages sociales discriminatoires et transcende l'application des textes juridiques existants et relatifs à la promotion de la condition de la femme. Dans ce contexte, on relève que l'exercice du droit coutumier relatif à la représentativité tribale traite la femme comme «assisté» et incapable de participer à l'exécution des prises de décisions.

Une Loi de décembre 1981, relative aux élections des députés, stipule que «sont éligibles les citoyens de la République des deux sexes, âgés de plus de vingt trois ans...». Cependant, on constate l'absence de la représentation des femmes au sein de l'Assemblée Nationale. La RDD fait parti des pays à n'avoir aucune femme au sein de son Parlement. Pourtant, le corps électoral est constitué de moitié par des électrices. Elles sont fortement sollicitées lors des élections, en raison de leur militantisme et de leur capacité de mobilisation. Contrairement aux hommes, leur taux d'abstention reste très faible. Cette carence des femmes au sein des instances du pouvoir législatif ne reflète pas la prise en compte de leurs préoccupations et constitue ainsi un handicap à la promotion de la condition féminine. En dépit de l'instauration de la démocratie (en 1992), cette absence de la femme dans le paysage politique national s'explique également par le fait que les femmes préfèrent céder leurs candidatures au profit de leurs maris ou de leurs fils en priorité.

En marge des mécanismes institutionnels, il est à noter que depuis l'indépendance du pays, le Gouvernement a affiché sa volonté de promouvoir l'émancipation de la femme. A cet effet, il a pris l'initiative de créer de nombreuses institutions, au premier rang desquelles se trouve l'Union Nationale des Femmes Djiboutiennes (UNFD). Cette institution parapublique s'est engagée dans des actions multiples notamment la promotion du rôle économique de la femme à travers la formation professionnelle et infantile et l'élimination des mutilations génitales féminines et, l'intensification des programmes d'alphabétisation des femmes.

3.4.2. Les objectifs prioritaires à réaliser, pour la promotion de la femme

- ◆ **Le renforcement des structures de la promotion de la femme et leurs capacités de gestion par :**
 - le développement de liens institutionnels entre tous les partenaires que sont les populations en général, les femmes en particuliers, les services techniques, les autorités, les organismes d'aide publics ou privés ;
 - la formation des femmes en gestion de leurs activités ; et de l'organisation des femmes pour un meilleur rendement ;
 - les renforcements du Ministère Délégué chargé de la Promotion de la Femme, du Bien-Etre Familial et des Affaires Sociales.

- ◆ **Le développement des structures associatives et l'amélioration de la participation de la femme à tous les niveaux de la vie économique par :**
 - la sensibilisation des hommes et des femmes pour le changement des mentalités et d'attitude à l'égard de la femme,
 - participation des femmes aux exercices de planification et de programmation nationale en passant par leur structuration en groupements afin de faciliter leur encadrement,
 - la réhabilitation de l'éducation de base et de l'éducation fonctionnelle avec la prise en compte des situations spécifiques de la jeune fille et de la femme, la promotion de la formation et de l'emploi féminin ; et
 - le renforcement de la protection sanitaire de la femme et l'amélioration de son environnement par le développement des services de santé avec l'éducation et l'information comme meilleurs outils dans ce domaine.

- ◆ Le renforcement de la protection et de la promotion économique de la femme par l'application des lois et règlements, par l'adaptation des textes aux réalités, (l'amélioration des textes existants), les campagnes d'information sur les droits et devoirs des femmes ; et
- ◆ La représentation de la femme au niveau international et l'engagement du Gouvernement dans les conventions internationales relatives à la promotion de la femme.

3.4.3. Stratégie pour la poursuite des objectifs

D'une manière générale, en matière de promotion de la femme, le Gouvernement entend susciter la participation sans réserve des hommes et des femmes au développement.

Il ne s'agit pas seulement d'une question de principe, mais surtout d'efficacité. La femme doit donc être considérée à la fois comme agent et bénéficiaire des actions de développement.

La stratégie préconisée vise à créer un environnement favorable à la femme par :

- ◆ le renforcement et la création des institutions nationales ; et
- ◆ l'élimination des contraintes d'ordre socio-culturel, juridique, formatif (globale et technique), et économique.

La stratégie de base consiste à aider les femmes à se structurer, à s'organiser, à pouvoir être présentées comme partenaires responsables dans tous les processus de décision et de planification. Les principales actions envisagées sont :

- ◆ opérationnalisation et pérennisation des entités nationales de concertation en matière d'intégration de la femme au développement ;
- ◆ élaboration des textes juridiques et révision de ceux existants en faveur de la femme ;
- ◆ campagne d'information du public pour l'amélioration de l'image de la femme ;
- ◆ prise en compte dans tout projet de développement de la composante femme ;
- ◆ mise en place de cycle de formation de la femme y compris la vulgarisation en matière vivrière ;
- ◆ faciliter l'accès des groupements féminins aux crédits ;
- ◆ alléger les tâches par la mise en place des technologies appropriées ; et

- ◆ appui au programme élargi d'alphabétisation fonctionnelle des femmes.

3.4.4. Perspectives de développement des mécanismes de promotion de la femme

a) Objectifs globaux

1. Instaurer les politiques de promotion de la femme rurale et des catégories des femmes urbaines dans le cadre de l'approche globale du développement durable.
2. Faire évoluer les mentalités en œuvrant à enraciner les principes d'égalité entre les sexes dans la vie privée et publique.
3. Conforter le rôle de la femme dans la vie civile et politique.
4. Développer les méthodes et les analyses selon la problématique du genre.

b) Objectifs spécifiques

1) au plan législatif

- ◆ achever la promulgation des textes d'application relatifs aux réformes législatives adoptées en faveur de la femme (code de la famille),
- ◆ promouvoir une meilleure connaissance des lois auprès des agents de l'Etat et des médias,
- ◆ créer une Commission Nationale « Femmes et Familles » pour proposer, élaborer des textes législatifs et veiller à la concrétisation de l'égalité des chances et à l'application des droits de la femme.

2) Au plan des médias

- ◆ améliorer l'image de la femme et combattre les stéréotypes et les images dégradantes,
- ◆ poursuivre l'amélioration de l'image de la femme dans les médias.

3) Au plan économique

- ◆ Mettre en place un mécanisme pour la promotion et l'appui aux activités productives des femmes.
- ◆ Appuyer les entreprises gérées par les femmes à :
 - l'encadrement technique en matière de gestion,
 - la participation à faire à l'échelle nationale et internationale,
 - la création de coopératives des services pour la commercialisation des produits de micro entreprises,
 - réaliser une étude sur les rôles des femmes dans le secteur informel,
 - encourager les ONG et encadrer les activités des femmes dans ce secteur.

4) La promotion de la femme urbaine et rurale :

- ◆ élaborer un plan d'action au profit des femmes en vue :
 - d'améliorer leurs compétences.
 - de développer leurs contributions dans le domaine agricole et dans l'activité économique d'une façon générale,
- ◆ œuvrer à mettre en place un système de financement adapté pour le développement de la micro entreprise,
- ◆ élaborer des modules spécifiques ciblant la femme en matière de gestion, de suivi et de planification de micro projets notamment dans le domaine de l'économie familial,
- ◆ coordonner tous les programmes ciblant les femmes rurales.

5) Au plan des Etudes

- ◆ étude sur les contraintes sociales et économiques auxquelles sont confrontées les femmes de Djibouti,
- ◆ analyse différentielle, selon le Genre, des politiques de l'Education, de la Santé et de l'emploi disponible,
- ◆ développer les indicateurs de Genre dans tous les domaines,
- ◆ développer les compétences en matières d'analyse, de recherche, de planification et d'évaluation par Genre.

6) Au plan de la Vie Civile et Associative :

- ◆ appuyer l'ouverture des ONG, œuvrant dans les domaines de la femme et de la famille, vers les publics cibles qui bénéficient de leurs programmes,

- ◆ appuyer le rôle des ONG et leur implication dans la réalisation des objectifs nationaux ciblant la femme et la famille,
- ◆ œuvrer à diffuser et à enraciner les valeurs associatives dans les milieux des enfants et des jeunes,
- ◆ élaborer un programme de formation à l'approche participative au profit des ONG de développement communautaire qui ciblent la femme et la famille. ;
- ◆ former les cadres ONG en matière de :
 - Technique de planification selon le genre
 - Stratégie de Communication
 - Technique de Communication

7) Les Catégories Spécifiques

- ◆ renforcer les activités d'information en ciblant les femmes au foyer (tout en insistant sur les acquis et les droits),
- ◆ intensifier les programmes de vulgarisation ciblant les femmes analphabètes en matières de gestion des affaires de la famille,
- ◆ encourager les femmes au foyer dans les activités associatives,
- ◆ encourager les ONG à encadrer les femmes au foyer et à organiser à leur profit des assistances en moyens de transport et à les aider à écouler leurs produits,
- ◆ donner la priorité aux femmes dans les programmes de lutte contre la pauvreté,
- ◆ aider les femmes en situation difficile (divorcées, femmes âgées, détenues, aides ménagères).

8) La femme dans la famille

- ◆ Renforcer davantage les Droits de la Famille et le code de la Famille (si adoption par l'Assemblée Nationale).
- ◆ Renforcer les capacités de la famille à acquérir un logement notamment en favorisant l'accès des conjoints aux crédits pour un même logement.
- ◆ Elaborer un Plan d'Action National en faveur de la famille.

9) la femme émigrée

Aider les femmes émigrées à monter des projets dans leurs pays d'origine.

3.5. Femmes et économie

3.5.1. Bilan – Diagnostic

La structure de l'économie djiboutienne est essentiellement axée sur le secteur tertiaire qui représente plus des 2/3 du PIB. Cette prédominance du secteur tertiaire demeure favorisée par la position géographique stratégique, des infrastructures de transports modernes (port, aéroport, chemin de fer), un système de télécommunication performant, un système bancaire très libéral et sans restriction, mais surtout par l'importance du trafic des activités de transit vers l'arrière-pays – l'Éthiopie et la Somalie. Par ailleurs, les secteurs primaire et secondaire, s'affirment par leur faible développement et représentent respectivement 2,8% et 13% du PIB. Cette faiblesse s'explique principalement par la rigueur climatique (sécheresse), la pauvreté du sol, la rareté des ressources naturelles et la rigidité des coûts des facteurs de production.

L'une des principales caractéristiques de l'économie djiboutienne réside dans l'existence d'un taux de chômage élevé de la population sédentaire de 15 ans et plus. Le taux de chômage des deux sexes confondus s'établit à 58,5% : il est de l'ordre de 52,5% pour les hommes et de 66,5% pour les femmes. Le taux de la population active ou le taux d'activité des femmes s'élève à 48,7% contre 78,4% pour les hommes. Et seulement 16,4% des femmes âgées de 15 ans et plus occupent un emploi à Djibouti : on constate également que ce sont les ménages les plus défavorisés et dont les dépenses annuelles demeurent faibles qui profitent le moins du marché de l'emploi 13,3% pour ces derniers contre 23,6% pour les ménages aisés.

Tableau 6
Taux de chômage de la population sédentaire de
15 ans et plus et par sexe

	Population active	Population occupée	Population inactive	Taux de chômage
Les deux sexes	62,0	25,7	37,5	58,5
Sexe masculin	78,4	37,3	20,9	52,5
Sexe féminin	48,7	16,4	50,9	66,3

Sources : EDAM-IS (1996)

Le taux de dépendance économique représente le rapport entre le nombre d'inactifs et le nombre d'actifs et exprime la charge économique

(en terme d'inactifs) supportée par chaque actif. Cet indicateur fait ressortir un taux important de dépendance économique de la femme qui est de l'ordre de 104,5 pour cent. Cette sous-représentation de la femme dans la population active démontre encore une fois de plus leur faible niveau d'instruction et leur évolution dans un contexte socio - culturel défavorable à leur indépendance économique. Cette tendance explique également la prédominance des femmes au foyer qui se chiffre à 38,8% contre 0,7% pour les hommes.

Tableau 7

Taux d'activité, d'emploi et de dépendance de la population sédentaire de 15 ans et plus et par sexe

	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux de dépendance
Les deux sexes	62,0	41,5	58,5	60,5
Sexe masculin	78,4	47,5	52,5	26,7
Sexe féminin	48,7	33,7	66,3	104,5

Sources : EDAM-IS (1996)

Même si quelques femmes aient réussi à progresser dans les institutions économiques, le parcours de la majorité d'entre elles, et notamment de celles qui ont à faire face à des obstacles supplémentaires, est entravé par la persistance des barrières qui les empêchent d'acquérir leur autonomie économique et de gagner durablement leur vie et de faire vivre les ménages dont elles ont la charge.

C'est dans les localités rurales que les femmes demeurent les plus exposées au chômage (83,8%) et par conséquent se trouvent dépendantes économiquement (184,8%).

Tableau 8

Taux d'activité, d'emploi et de dépendance de la population sédentaire
de
15 ans et plus, par sexe et milieu d'habitat

Sexe et milieu d'habitat	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux de dépendance
Les deux sexes				
Total	62,0	41,5	58,5	60,5
Djibouti – ville	62,7	42,0	58,0	58,5
Autres urbains	59,7	40,4	59,6	66,8
Localités rurales	54,1	35,7	64,3	84,0
Sexe masculin				
Total	78,4	47,5	52,5	26,7
Djibouti – ville	78,6	47,6	52,4	26,3
Autres urbains	77,7	47,6	52,4	28,0
Localités rurales	76,4	46,0	54,0	30,2
Sexe féminin				
Total	48,7	33,7	66,3	104,5
Djibouti – ville	50,1	35,0	65,0	98,7
Autres urbains	43,6	28,6	71,4	129,5
Localités rurales	35,0	18,2	83,8	184,8

Sources EDAM-IS (1996)

Dans le cadre des textes réglementant le marché de l'emploi, ni le Statut Général et Particulier des Fonctionnaires, ni la Convention Collective en vigueur n'interdisent aux femmes l'accès aux fonctions de direction. Pourtant, elles sont peu nombreuses à occuper des portefeuilles de responsabilité au sein de l'administration centrale, hormis dans quelques domaines (secteurs sociaux) qui leur sont habituellement ouverts à savoir l'éducation et la santé. Cette rareté dans la sphère décisionnelle découle, d'une part de leur faible niveau d'instruction et d'autre part du contexte socio-culturel qui prédestine les femmes à la vie familiale - à la socialisation de la jeune fille en tant que future épouse. De sorte que la scolarisation massive des filles n'assure cependant pas encore aux femmes les mêmes opportunités que les

hommes sur le marché du travail. Beaucoup de femmes qui occupent des emplois rémunérés doivent faire face à des obstacles qui les empêchent de réaliser pleinement leur potentiel. Seule une minorité ayant poursuivie des études supérieures jouit d'une situation professionnelle similaire à leurs homologues masculins.

Depuis l'indépendance du pays en 1977, d'énormes progrès ont été réalisés, qu'il s'agisse de la scolarisation des jeunes filles ou encore de l'insertion des femmes dans le marché de l'emploi et en particulier dans l'administration. En effet, dans la catégorie de la Fonction Publique, elles représentent 18,8% de la population salariée de ce secteur. Une certaine percée est à noter dans le corps de la magistrature où elles représentent 27% de l'effectif total. Au niveau de l'audiovisuelle on constate des jeunes femmes occupant des postes de responsabilité tels que chargé de programme ou présentatrice. On constate actuellement des fonctions de la haute administration pourvues par des femmes. Cette situation s'inscrit dans la volonté affichée des pouvoirs publics comme de la société civile de promouvoir l'émancipation de la femme. Cette politique d'intégration de la femme dans la prise de décision épouse également le programme électoral et les nouvelles dispositions de l'actuel Président de la République son Excellence Ismail Omar Guelleh.

Tableau 9

Répartition par sexe de la population sédentaire occupée de 15 ans et plus, selon le statut dans l'emploi principal

	Total	Statut dans L'emploi				Principal	
		Salarié dans le Secteur Public	Salarié dans le Secteur Privé Formel	Salarié dans le Secteur Privé Informel	Indépendant	Employeur	Indéterminé
Les deux sexes	100	43,1	14,8	16,6	19,3	1,3	4,8
Sexe masculin	100	56,4	16,0	8,4	14,6	1,5	3,0
Sexe féminin	100	18,8	12,6	31,7	27,8	1,0	8,1

Sources : EDAM-IS (1996)

Par ailleurs, la répartition des femmes selon le statut dans l'emploi principal montre que les femmes ayant un niveau d'instruction supérieur

sont faiblement représentées dans le secteur public (19,4%) par rapport aux autres. Cette situation s'explique par le fait qu'elles occupent des activités de faible qualification (employée de bureau) et forment essentiellement l'effectif du personnel domestique. S'il y a plus de femmes dans ces postes subalternes c'est parce que leurs chances de promotion sont souvent réduites du fait de leur niveau d'instruction et d'attitudes discriminatoires. Ces dernières années, on remarque une timide amélioration de cette tendance dans la mesure où les jeunes femmes universitaires pourvoient à des degrés divers des postes de responsabilité tant dans le secteur public que parapublic. Cette percée s'inscrit naturellement dans le cadre de la Loi d'Orientation qui met l'accent sur la valorisation des ressources humaines mais également dans l'utilisation des capacités nationales existantes. On constate par ailleurs, qu'une tranche de cette catégorie de femmes privilégient le secteur privé informel et l'emploi indépendant tel que notaire, avocat etc.

Par ailleurs, dans le secteur privé formel les femmes représentent 12,6% contre 16% pour les hommes et sont souvent les absentes des postes d'administration et de direction. Cette sous-représentation découle de l'existence d'une discrimination dans l'embauche et les promotions. Ces mauvaises conditions de travail et le nombre limité des offres d'emploi ont amené des nombreuses femmes à rechercher d'autres options. C'est pourquoi de plus en plus de femmes optent pour le travail indépendant ou ont trouvé refuge dans le secteur informel.

Du fait des débouchés très limités dans le secteur structuré – public et privé formel – conjugués aux contraintes familiales et à leur faible niveau d'instruction, la grande majorité des femmes s'orientent dans le secteur informel (31,7% pour les femmes contre 8,4% pour les hommes) où elles occupent les activités de commerçantes d'import/ export (charcharis), de vendeuses (essentiellement de détaillants de khat), de « change ambulant », etc. En outre, il est à noter la présence des femmes dans le secteur primaire, notamment dans la production et la commercialisation des légumes et l'élevage.

Le secteur non – structuré, basé sur une stratégie de survie, constitue de loin le plus gros employeur des femmes. Dans la mesure où les dispositions relatives à l'emploi ne régissent pas la structuration de ce secteur les femmes se retrouvent ainsi dans l'obligation de subvenir aux frais inhérents aux risques malheureux, à savoir leur santé et leur décès, et la capitalisation de leur retraite.

Tableau 10

Répartition par sexe et par niveau d'instruction de la population sédentaire occupée de 15 ans et plus, selon le statut dans l'emploi principal

Sexe et niveau d'instruction	Statut dans l'emploi principal						
	Total	Salarié dans le Secteur Public	Salarié dans le Secteur Privé Formel	Salarié dans le Secteur Privé Informel	Indépendant	Employeur	Indéterminé
Les deux sexes							
Total	100	53,9	17,8	9,5	14,1	1,3	3,4
Sans niveau Primaire	100	41,2	16,6	15,3	21,2	0,9	4,7
Secondaire	100	57,2	18,7	8,3	11,4	1,3	3,2
Supérieur	100	66,6	19,3	2,1	8,0	2,1	2,0
Coranique	100	70,0	15,2	3,2	9,5	-	2,1
Alphabétisé	100	38,6	13,2	21,8	17,1	3,7	5,6
100	54,9	27,0	18,1	-	-	-	-
Sexe masculin							
Total	100	56,2	16,1	8,3	14,8	1,4	3,1
Sans niveau Primaire	100	44,3	13,4	13,9	22,7	1,1	4,7
Secondaire	100	58,5	17,0	7,0	13,0	1,7	2,9
Supérieur	100	66,9	18,6	2,1	8,2	2,1	2,0
Coranique	100	76,0	15,8	-	7,1	-	1,2
Alphabétisé	100	40,0	13,7	22,7	17,8	2,0	3,8
100	-	48,7	51,3	-	-	-	-
Sexe féminin							
Total	100	41,3	27,5	16,2	9,7	0,4	4,9
Sans niveau Primaire	100	25,1	33,6	22,5	13,7	-	5,1
Secondaire	100	53,3	23,8	12,1	6,6	-	4,3
Supérieur	100	54,8	45,2	-	-	-	-
Coranique	100	19,4	10,2	30,1	30,1	-	10,2
Alphabétisé	100	-	-	-	-	48,7	51,3
100	67,0	22,2	10,8	-	-	-	-

Sources : EDAM-IS (1996)

La part des femmes dans la population active ne cesse de s'accroître (48,7%) et pourtant elles assurent davantage les tâches ménagères et tous les travaux d'intérêt communautaire. Si bien qu'actuellement, le revenu des femmes est devenu un apport indispensable dans les dépenses des ménages.

Dans le secteur informel, on constate que de plus en plus de femmes se lancent dans des activités indépendantes ou créent leur propre entreprise. Cependant pour la grande majorité, leurs opportunités d'appréhender les potentialités du marché ou tout simplement de générer des recettes supplémentaires se heurtent à leur faible niveau d'instruction. Ce goulot d'étranglement limite par conséquent leur aptitude à anticiper sur les aléas du marché.

A Djibouti, cette catégorie de femmes ne trouve pas écho à leurs doléances auprès des entités nationales spécialisées dans l'alphabétisation, la formation et le suivi de leur projet. L'acquisition de ces instruments permettrait ainsi aux femmes de réaliser pleinement leur potentiel et à cet égard, d'accroître le niveau de leur revenu.

3.5.2. Stratégies

Les ressources humaines constituent les principales richesses du pays et à cet égard le Gouvernement entend poursuivre et intensifier ses efforts en faveur de la participation de la femme dans le processus économique. Ces actions viseront à consolider les actions entreprises et de poursuivre l'amélioration de la qualité et de l'image de marque de leurs activités, tant dans le secteur structuré que dans le secteur informel.

Pour atteindre cet objectif, un certain nombre de stratégies seront mis en place dans les domaines suivants :

- ◆ Conduire une étude en vue d'une meilleure connaissance du marché de l'emploi et de ses perspectives d'évolution ;
- ◆ Mettre en place progressivement des structures spécialisées et préconiser des mesures propres à promouvoir l'emploi des femmes.

Des expériences de terrains seront mises à contribution à cet effet ;

- ◆ Tout en poursuivant des actions de formation au bénéfice du secteur informel, la CICID doit entreprendre aussi des actions de formation dans certaines branches, du secteur informel, génératrices de revenus et d'emplois au profit des femmes ;

Tableau 11
Répartition par sexe de la population sédentaire occupée de
15 ans et plus, selon le statut dans l'emploi principal

Sexe	Statut dans l'emploi principal						
	Total	Salarié dans le Secteur Public	Salarié dans le Secteur Privé Formel	Salarié dans le Secteur Privé Informel	Indépendant	Employeur	Indéterminé
Les deux sexes							
Total	100	43,1	14,8	16,6	19,3	1,3	4,8
Sexe masculin							
Total	100	56,4	16,0	8,4	14,6	1,5	3,0
Sexe féminin							
Total	100	18,8	12,6	31,7	27,8	1,0	8,1

Sources : EDAM-IS (1996)

- ◆ La promotion du secteur informel passe par un regroupement de femmes entrepreneurs dans les différentes branches d'activités existantes ;
- ◆ La restructuration et la mise en œuvre des organes favorables à la promotion du secteur privé et du secteur informel en revitalisant les organes d'encadrement (Chambre de Commerce et d'Industrie de Djibouti) ; et
- ◆ L'initiation des formations en gestion pour les femmes par la promotion du secteur informel et les conditions d'accès aux crédits par la création de micro réalisations.

3.5.3. Perspectives : Femmes et développement économique

a) Objectifs globaux

1. Développer le potentiel économique des femmes compte tenu de mutations économiques et sociales.
2. Renforcer leurs chances d'intégration dans l'activité économique.

b) Objectifs spécifiques

Encourager et assister les femmes à monter des projets et ce par :

- ◆ l'adoption des mesures nécessaires pour faciliter leur accès aux crédits,
- ◆ la diversification des systèmes de financement,
- ◆ la formation du personnel d'encadrement ,
- ◆ la réalisation d' un guide de la femme (urbaine ou rurale) pour l'informer de ses droits et des opportunités de financement qui lui sont offertes (fonds social de développement, ADETIP, projet de réhabilitation, etc...).
- ◆ le renforcement de la vulgarisation agricole féminine,
- ◆ la priorité dans le programme national d'alphabétisation à la femme urbaine,
- ◆ l'encouragement de la création d'association spécialisée dans l'encadrement des femmes et le renforcement de la participation des femmes rurales dans les ONG.

IV. CONCLUSION GENERALE

A l'instar de toutes les femmes des pays en voie de développement, la femme djiboutienne est amenée à affronter un certain nombre de problèmes. En dépit, d'une Constitution et des textes législatifs qui prohibent toute forme de discrimination selon le sexe, la condition de la femme djiboutienne continue, le plus souvent, d'être régie par les règles et pratiques coutumières patriarcales. Cette situation implique des mauvaises conséquences durables sur tous les aspects de la vie des femmes.

En effet, les différents indicateurs contenus dans ce rapport illustrent les besoins importants de la femme en matière d'éducation et de santé. Ces besoins s'expriment également à travers la récente nécessité de mise en place de mécanismes de lutte contre la pauvreté par la promotion et l'intégration de la femme dans le processus de développement.

A cet égard, le Gouvernement a mené différentes études et enquêtes qui lui ont permis de mieux cerner les préoccupations de la femme djiboutienne. Sur la base du diagnostic établi, le Gouvernement a procédé à l'identification des problèmes, des besoins en matière de promotion de la femme et plus particulièrement pour les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'économie. Dans ce contexte, le Gouvernement fait d'énormes progrès afin d'améliorer constamment la situation de la femme durablement.

Depuis la tenue de la Quatrième Conférence de Beijing, les réalisations du Gouvernement se sont essentiellement portées sur le renforcement des mécanismes institutionnels de promotion de la femme et de la famille. La création d'un ministère délégué, chargé de la Promotion de la Femme, du Bien-Etre Familial et des Affaires Sociales, n'est-il pas déjà en soit un acquis fort appréciable ?

Aujourd'hui, le cadre institutionnel étant fixé, le chantier de l'intégration des femmes dans le développement national, par l'implication de ces dernières à tous les niveaux de prises de décisions, est ouvert.

Les défis à relever sont aussi ambitieux que l'importance des obstacles à franchir. A toutes les femmes d'être à la hauteur, et aux rendez-vous !

Index des Tableaux

- Tableau 1 : Répartition des ménages ayant une femme pour chef
- Tableau 2 : Répartition des ménages selon l'accès au crédit
- Tableau 3 : Répartition de la population sédentaire de 16 ans et plus, par sexe selon l'aptitude à lire et écrire
- Tableau 4 : Répartition de la population sédentaire de 10 ans et plus, par lieu d'habitat, selon le sexe et l'aptitude à lire et écrire
- Tableau 5 : Taux nets scolarisation primaire et secondaire
- Tableau 6 : Taux de chômage de la population sédentaire de 15 ans et plus et par sexe
- Tableau 7 : Taux d'activité, d'emploi et de dépendance de la population sédentaire de 15 ans et plus et par sexe
- Tableau 8 : Taux d'activité, d'emploi et de dépendance de la population sédentaire de 15 ans et plus, par sexe et milieu d'habitat
- Tableau 9 : Répartition par sexe de la population sédentaire occupée de 15 ans et plus, selon le statut dans l'emploi principal
- Tableau 10 : Répartition par sexe et par niveau d'instruction de la population sédentaire occupée de 15 ans et plus selon le statut dans l'emploi principal
- Tableau 11 : Répartition par sexe de la population sédentaire occupée de 15 ans et plus, selon le statut dans l'emploi principal

STATISTIQUES DE BASE

DEMOGRAPHIE / GEOGRAPHIE

Indicateurs	Valeurs
Superficie	23 000 km ²
Population (EDI-1991)	520 000 habitants
Densité de la population	23 habitants / km ²
Superficie cultivable	10 000 hectares
Superficie cultivée	900 hectares
Taux de croissance démographique annuel moyen (EDI-1991). ♦ croit migratoire	6% 3%
Répartition de la population (EDI-1991) : ♦ Zone urbaine ♦ Djibouti – Ville) ♦ Zone rurale	76% 65% 24%
Nombre moyen d'enfants / femme	6
Taille moyenne d'un ménage selon le sexe du chef de ménage : ♦ Masculin ♦ Féminin	7,0 5,8
Taille moyenne d'un ménage selon le milieu d'habitat : ♦ Zone urbaine ♦ Djibouti – Ville ♦ Zone rurale	6,6 6,8 5,8

Sources : EDI-1991

EDUCATION

Indicateurs	Valeurs
Taux brut de scolarisation :	
♦ Primaire	42%
♦ Premier Cycle Secondaire	11%
♦ Second Cycle Secondaire	3%
Taux d'analphabétisme des adultes (1996) :	
♦ Homme	26,1%
♦ Femme	56,9%
♦ Total	42,7%
♦ Zones rurales	
Hommes	42,7%
Femmes	74,4%
♦ Zones urbaines secondaires	
Hommes	33,4%
Femmes	60,5%
♦ Djibouti – Ville	
Hommes	23,9%
Femmes	55,4%
Taux de déperdition scolaire :	
♦ Primaire	75%
Part du budget de l'éducation dans le budget global (1999)	10,17%

Sources : EDAM-IS 1996

SANTÉ

Indicateurs	Valeurs
Espérance de vie à la naissance	
Hommes	48 ans
Femmes	50 ans
Taux de mortalité maternelle	740 / 1000 naissances
Taux de mortalité infantile	106 / 1000 naissances
Habitants/ lit d'hôpital	509 (606 Djibouti ville)
Habitants/ médecin	6.000 (17.000 soins des médecins expatriés)
Habitants/ Pharmacien	120.000 Djibouti ville
Habitants/ Dentiste	130.200
Habitants/ Infirmier Diplômé d'Etat	5.500
Connaissance des méthodes contraceptives modernes (%):	
♦ Femmes	52,5%
♦ Utilisation effective	26%
Accouchements/ Sage Femme	5.000
Part du budget de la santé dans le budget national	4,06%

Base de données PNUD/FNUAP

EMPLOI

Indicateurs	Valeurs
Population active	62%
Population active occupée :	
♦ Hommes	37,3%
♦ Femmes	16,4%
Population active par secteur :	
♦ Primaire	2,5%
♦ Secondaire	8,5%
♦ Tertiaire	89%
Taux de chômage :	
♦ Hommes	52,5
♦ Femmes	66,3

Sources EDAM-IS 1996

ECONOMIE

Indicateurs	Valeurs
Croissance du PIB	
PIB par grands secteurs (1997 estimation à prix courant) :	
- Primaire	3,01%
- Secondaire	17,90%
- Tertiaire	68,06%
Droits et taxes sur importation	12,73%
Utilisation du PIB (en million US\$) en 1996 :	
- Consommation publique	167
- Exportations moins importations	-161

ENVIRONNEMENT

Indicateurs	Valeurs
Accès à l'eau potable :	
◆ Djibouti – Ville	86%
◆ Zones urbaines secondaires	12,2%
◆ Zones rurales	1,8%
Accès à l'assainissement :	
◆ Djibouti – Ville	86,1%
◆ Zones urbaines secondaires	11,2%
◆ Zones rurales	2,7%

Sources : EDAM-IS 1996

Principaux documents consultés

- ◆ Situation de la femme à Djibouti : Rapport National préparé par l'UNFD (septembre 1995) pour la Quatrième Conférence Mondiale sur les femmes
- ◆ Evaluation de la pauvreté : document de la Banque Mondiale (février 98)
- ◆ Enquête Djiboutienne auprès des Ménages - indicateurs sociaux (EDAM-IS 1996)
- ◆ Document de projet « Appui à la Promotion du Genre » : Code DJI/97/004/07/31 ; PNUD / Gouvernement de la RDD.
- ◆ Rapport de la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes (Beijing – septembre 1995)
- ◆ Rapport de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement. Le Caire ; 1994
- ◆ Rapport de Madame la Ministre sur la Conférence Internationale sur la Population et le Développement à New York. 30 juin – 03 juillet 1999 (CIPD Caire + 5)
- ◆ La Plate Forme d'action de Beijing
- ◆ Le plan proposé par la CEA pour l'élaboration des rapports nationaux d'évaluation de la plate forme d'action de Beijing
- ◆ Le plan proposé par la Division Promotion de la Femme (Nations-Unies _ New-York) pour l'élaboration des rapports nationaux d'évaluation de la plate forme d'action de Beijing

**Ministère Délégué auprès du Premier Ministre
Chargé de la Promotion de la Femme,
du Bien Etre Familial et des Affaires Sociales**

**Synthèse des résultats de l'évaluation nationale de la mise
en œuvre des plates formes de Beijing**

La République de Djibouti a assisté à la Conférence de Beijing qui s'est tenue du 4 au 15 septembre 1995. Bien que les mécanismes institutionnels nationaux chargés de promouvoir la condition de la femme n'aient pas été immédiatement créés, la République de Djibouti a entrepris des actions en faveur de l'intégration de la femme djiboutienne dans le processus de développement, ce conformément au programme d'action défini lors de la conférence.

Pour évaluer l'ampleur des efforts consentis dans ce domaine nous allons nous baser sur les 12 problèmes les plus préoccupants retenus dans le programme d'action et procéder à une évaluation point par point.

Point 1 Pauvreté

Mesures proposées dans le programme d'action de la Conférence de Beijing	Mesures entreprises ou programmées (*) par le Gouvernement dans le secteur en faveur des femmes
♦ Analyser dans une perspective égalitaire les incidences des politiques et programmes nationaux	Réalisation de l'enquête sur la pauvreté par la Banque Mondiale en février 1998.
♦ Elaborer des politiques et des programmes qui soient de nature à favoriser une répartition équitable des ressources au sein des ménages.	* Mesure à envisager
♦ Réviser les législations et les pratiques administratives afin de garantir aux femmes l'égalité d'accès ressources économiques.	* Mesures programmées par le Ministère Délégué chargé de la Promotion de la Femme et de la Famille.
♦ Resserrer les liens entre les établissements bancaires et les établissements de prêt non classiques afin de faciliter l'accès des femmes au crédit.	Création d'un environnement permettant aux femmes de réaliser des activités génératrices de revenus ou d'autres activités leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie. Création du Fonds Social dont 50% des ressources sont destinées aux femmes.

Point 2 Education

Mesures proposées dans le programme d'action de la Conférence de Beijing	Mesures entreprises ou programmées (*) par le Gouvernement dans le secteur en faveur des femmes
<p>◆ Assurer, d'ici à l'an 2005, l'accès de tous à l'enseignement de base et permettre à 80% au moins des enfants d'âge scolaire d'achever leurs études primaires</p>	<p>L'éducation, une des priorités de premier ordre de l'action du Gouvernement. La préparation des Etats Généraux de l'éducation en cours permettra de fixer les principales orientations.</p>
<p>◆ Assurer aux filles et aux garçons un accès égal à l'enseignement primaire et secondaire d'ici à l'an 2009 et généraliser l'enseignement primaire avant l'an 2015</p>	<p>Gratuité de l'éducation Absence de discrimination entre les sexes au niveau de l'instruction. Dans les zones rurales, rapprochement de l'école de la population rurale et création de cantines ; * Création d'un mécanisme de suivi au service du Ministère de l'Education Nationale afin de sensibiliser à l'éducation de la petite fille et de la jeune fille. * Elaboration d'un plan d'action pour renforcer le maintien scolaire des jeunes filles notamment dans les milieux urbains et ruraux et améliorer leur taux de scolarisation. * Encourager les jeunes filles à opter pour les filières scientifiques et techniques dans les cycles du secondaire et du supérieur.</p>
<p>◆ Réduire au moins de moitié par rapport au niveau de 1990 le taux d'analphabétisme féminin, en particulier chez les femmes vivant dans les zones rurales, les migrantes, les réfugiées, les femmes déplacées dans leur propre pays et les femmes handicapées</p>	<p>1991 : mise en place d'un projet limité d'analphabétisation touchant 1000 adultes (montre l'intérêt réel des femmes pour l'alphabétisation). 1991-96 : exécution du programme national d'alphabétisation. Alphabétisation élargie à 8000 adultes âgés de 16 à 30 ans choisies parmi les populations analphabètes urbaines et rurales. * Priorité donnée à l'éducation des jeunes filles et des jeunes femmes avec pour objectifs la réduction du taux d'analphabétisme et l'acquisition de compétence.</p>

<p>◆ Mettre au profit des systèmes d'enseignement et de formation non discriminatoires, y compris pour la formation professionnelle, notamment dans les domaines scientifiques et techniques.</p> <p>◆ Soutenir les garderies d'enfants et autres</p> <p>◆ Concevoir des systèmes d'enseignement et de formation et des programmes souples afin de permettre aux femmes de recevoir une éducation à toute âge.</p>	<p>Depuis 1996 : mise en place d'un vaste programme d'alphabétisation fonctionnelle (en milieux urbain et rural) pour 6400 femmes. Mais il n'existe pas de programme d'alphabétisation spécifique pour les réfugiées ou les femmes handicapées.</p> <p>A priori il n'existe pas de discrimination dans les systèmes d'enseignement et de formation y compris dans la formation professionnelle. L'orientation des jeunes (filles et garçons) se fait en fonction de leur choix et de leurs résultats.</p> <p>Les garderies existantes sont privées donc payantes.</p> <p>L'alphabétisation fonctionnelle semble répondre tout à fait à cet objectif</p>
--	---

Point 3 Santé

Mesures proposées dans le programme d'action de la Conférence de Beijing	Mesures entreprises ou programmées (*) par le Gouvernement dans le secteur en faveur des femmes
<p>◆ Elaborer et mettre en œuvre des programmes de santé tenant compte des besoins spécifiques des femmes</p> <p>◆ Veiller à ce que le coût des soins de santé primaire soit abordable</p>	<p>Elaboration de la Politique Nationale d'Equilibre Familial (mars 1995) Mise en œuvre et exécution d'un projet de planification familiale (DJI/97/PO1 : Amélioration de l'accessibilité des services de qualité en SR/PF) depuis 1997 en collaboration avec le FNUAP. Mise en œuvre et exécution d'un projet de Maternité Sans Risque depuis 1998 en collaboration avec l'UNICEF, l'OMS, et le FNUAP</p> <p>Gratuité des soins de Santé Primaire depuis 1997</p>

<p>◆Accorder une attention particulière aux besoins des fillettes</p>	<p>Elaboration et programmation d'un projet de lutte contre les mutilations génitales féminines en collaboration avec l'UNICEF, l'OMS, et le FNUAP et CARITAS Djibouti</p>
<p>◆Veiller à ce que les femmes soient associées aux décisions qui concernent le VIH/SIDA et autres maladies sexuellement transmissibles, favoriser la mise au point de stratégies visant à les protéger de ces maladies à leur disposition des services de prévention abordables.</p>	<p>Mise en place et exécution d'un Programme Nationale de lutte contre le SIDA en collaboration avec l'OMS et le PNUD. Existence d'un Centre de prophylaxie pour la prise en charge et la prévention des MST (conseil, distribution de préservatifs).</p>
<p>◆Promouvoir la recherche sur la santé des femmes, accroître le nombre de femme occupant des postes de responsabilité dans le secteur de la santé, faciliter la collecte et la diffusion des données disponibles et des résultats de la recherche sur la santé des femmes.</p>	<p>Une femme Directrice nationale du projet lutte contre les MGF. Une femme Coordinatrice du projet planification familiale Une femme pharmacienne responsable de la pharmacie nationale d'approvisionnement</p>
<p>◆Augmenter le montant des ressources allouées aux services sociaux et aux services de santé.</p>	<p>Part du budget de l'éducation dans le budget global (1999) : 10,17% Part du budget de la santé dans le budget global (1999) : 4,06%</p>

Point 4 Violence

<p>Mesures proposées dans le programme d'action de la Conférence de Beijing</p>	<p>Mesures entreprises ou programmées (*) par le Gouvernement dans le secteur en faveur des femmes</p>
<p>Le Gouvernement devrait :</p> <p>◆Condamner la violence à l'égard des femmes et ne pas invoquer de considération de coutumes, des traditions ou de religion pour se soustraire à l'obligation de l'éliminer.</p> <p>◆Adopter des mesures visant à modifier les comportements sociaux et culturels des hommes et des femmes.</p>	<p>Le nouveau Code Pénal en vigueur en République de Djibouti depuis 1995, protège la femme contre toutes formes de violences conjugales (Art.324 et 343), contre les mutilations génitales (Art. 333), le viol (Art. 342) et prévoit des peines importantes à l'égard de ces délits.</p> <p>Le Ministère de l'Education Nationale, en collaboration avec le FNUAP, a mis en place et exécute un projet « Education en Matière de Population » qui vise à adapter ou à élaborer des nouveaux programmes pour l'Education et la Formation des hommes et des femmes, depuis l'école primaire à l'âge adulte.</p>

Point 5 **Conflits armés et autres type de conflits**

Mesures proposées dans le programme d'action de la Conférence de Beijing	Mesures entreprises ou programmées (*) par le Gouvernement dans le secteur en faveur des femmes
<p>Le Gouvernement devrait :</p> <ul style="list-style-type: none">◆ Renforcer la participation des femmes aux activités de maintien de la paix et de la sécurité. <p>Les Gouvernements, les Organismes Internationaux et les ONGs devraient :</p> <ul style="list-style-type: none">◆ Encourager les recherches sur la Paix menées avec la participation des femmes et prendre des mesures pour permettre aux femmes de participer à l'organisation des activités d'assistance aux réfugiés.	<p>En République de Djibouti, les femmes exercent les métiers de soldat et de policier, et participent donc aux activités de maintien de la paix et de la sécurité.</p> <p>Le PNUD finance le projet DJI/96/013 « Programme de réhabilitation et de réinsertion sociale dans les zones affectées par le conflit ». La population cible de ce projet est principalement constituée des femmes et des enfants déplacés par le conflit armé de 1991-94. Le personnel de mise en œuvre et d'exécution de ce projet est constitué d'hommes et de femmes, à tous les niveaux et étapes de l'exécution.</p>

Point 6 **Participation à la vie économique**

Mesures proposées dans le programme d'action de la Conférence de Beijing	Mesures entreprises ou programmées (*) par le Gouvernement dans le secteur en faveur des femmes
<ul style="list-style-type: none">◆ Adopter et veiller à l'application des lois consacrant le principe de la rémunération égale des femmes et des hommes à travail égal ou de valeur égale.◆ Adopter et veiller à l'application des lois interdisant toute discrimination fondée sur le sexe dans le domaine de l'emploi	<p>Au niveau de la Fonction Publique, il n'existe pas de discrimination entre les hommes et les femmes pour la rémunération. On peut dire qu'en République de Djibouti, le principe du « à travail égal, salaire égal » est respecté. Il en est autrement au niveau des promotions.</p> <p>* Mesure qui sera du ressort de la Commission Nationale « Femmes et Familles » placée sous l'autorité du Ministère Délégué chargé de la Promotion de la Femme, qui aura pour mission de proposer, élaborer des textes législatifs et veiller à la concrétisation de l'égalité des chances et à l'application des droits de la femme..</p>

<p>◆ Mettre en place des mécanismes et prendre des mesures en faveur des femmes pour leur permettre de participer pleinement et dans des conditions d'égalité à la prise de décision dans le domaine économique.</p> <p>◆ Promouvoir et appuyer les entreprises dirigées par des femmes et aider ces dernières à obtenir plus facilement des crédits et des capitaux.</p>	<p>* Mise en place d'un mécanisme pour la promotion et l'appui aux activités productives des femmes.</p> <p>* Aider les femmes à monter des projets par l'adoption de mesures nécessaires pour faciliter leur accès aux crédits. Réalisation d'un guide de la femme (urbaine et rurale) pour l'informer de ses droits et des opportunités de financement qui lui sont offertes.</p>
---	---

Point 7 Partage du Pouvoir et Prise de décisions

Mesures proposées dans le programme d'action de la Conférence de Beijing	Mesures entreprises ou programmées (*) par le Gouvernement dans le secteur en faveur des femmes
<p>◆ Le Gouvernement devrait s'engager à fixer l'objectif d'une représentation égale des deux sexes dans les organes et comités gouvernementaux</p>	<p>La Constitution reconnaît l'égalité des sexes et les droits fondamentaux de la femme.</p> <p>La Loi de décembre 1981, relative aux élections des députés, stipule que « sont éligibles les citoyens de la République des deux sexes, âgés de plus de vingt trois ans... »</p>

Point 8 Mécanismes nationaux et internationaux

Mesures proposées dans le programme d'action de la Conférence de Beijing	Mesures entreprises ou programmées (*) par le Gouvernement dans le secteur en faveur des femmes
<p>◆ Le Gouvernement devrait créer des mécanismes nationaux, au niveau le plus élevé possible, pour promouvoir la condition de la femme.</p>	<p>Création du Fonds Social de développement pour fournir une assistance technique et financière aux femmes (renforcement des capacités, micro-crédits...)</p>

<p>♦ Les services nationaux et internationaux de statistiques devraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - collecter, compiler, analyser et présenter des données ventilées par sexe - améliorer la collecte de données permettant d'évaluer la pauvreté chez les femmes et les hommes. 	<p>Création d'un Ministère chargé de la Promotion de la Femme, du Bien Etre Familial et des Affaires Sociales.</p> <p>* Programmation d'études et d'enquêtes thématiques ou sectorielles (santé, éducation, formation, gouvernance, sport, culture, économie, commerce, industrie, agriculture) sur le rôle de la femme, les contraintes et les priorités notamment en matière d'accès à l'emploi et au crédit.</p>
---	---

Point 9 Droits fondamentaux

Mesures proposées dans le programme d'action de la Conférence de Beijing	Mesures entreprises ou programmées (*) par le Gouvernement dans le secteur en faveur des femmes
<ul style="list-style-type: none"> ♦ Ratifier les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ou y adhérer ; ♦ Elaborer un programme d'enseignement détaillé en matière de droits de la personne humaine afin de sensibiliser l'opinion aux droits des femmes. ♦ Diffuser des informations sur les mécanismes existants pour remédier aux violations des droits de l'homme. ♦ Créer des institutions nationales de défense des droits fondamentaux des femmes ou renforcer les dispositifs existants. ♦ Ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant ou y adhérer et en faire respecter les disposition. ♦ Passer en revue leur législation nationale et abroger les lois discriminatoires à l'égard des femmes. 	<p>La République de Djibouti a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes depuis le 18 Novembre 1988.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Création d'une cellule d'information des femmes animée par des juristes qui sera opérationnelle à partir du mois de septembre 1999. * Programmation d'émission d'information et de sensibilisation à travers les médias (Radio, surtout Télévision mais aussi la presse écrite). * Activités programmées par le Ministère Délégué chargé de la Promotion de la Femme, du Bien Etre familial et des Affaires Sociales. * Prévisions de création d'une Commission Nationale « Femmes et Familles », placée sous l'autorité du Ministère Délégué chargé de la Promotion de la femme (voir point 6). La République de Djibouti a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant (le 6 Déc. 1990). * Activités programmées par le Ministère Délégué chargé de la Promotion de la Femme.

<ul style="list-style-type: none"> • Dispenser aux agents de la Fonction Publique un enseignement et une formation en matière de droits de la personne humaine mettant l'accent sur les droits des femmes • Veiller à ce que les femmes puissent, à égalité avec les hommes, accéder à des emplois dans les tribunaux, les services de police et les établissements pénitentiaires. 	<p>* Mesure très intéressante mais qui semble difficile à réaliser faute de moyens techniques et financiers.</p> <p>Il n'existe pas discrimination entre les sexes dans les secteurs mentionnés. La cour Suprême de Djibouti est présidée par une femme ; 27 % du corps de la magistrature est représenté par des femmes. Les femmes occupent des postes d'avocats et de notaires.</p>
---	--

Point 10 Médias

Mesures proposées dans le programme d'action de la Conférence de Beijing	Mesures entreprises ou programmées (*) par le Gouvernement dans le secteur en faveur des femmes
<p>Le Gouvernement devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Promouvoir la participation des femmes aux médias sur un pied d'égalité. ◆ Encourager l'élaboration de programmes d'enseignement et de formation destinés aux femmes. ◆ Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'information visant à diffuser une image équilibrée des femmes. 	<p>* Le Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de la Femme, du Bien Etre Familial et des Affaires Sociales s'est fixé comme objectif l'application de ces trois (3) mesures sur le terrain.</p>

Point 11 Environnement et développement

Mesures proposées dans le programme d'action de la Conférence de Beijing	Mesures entreprises ou programmées (*) par le Gouvernement dans le secteur en faveur des femmes
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Donner aux femmes la possibilité de participer à la prise des décisions concernant l'environnement à tous les niveaux. ◆ Réduire les risques que courent les femmes du fait de menaces écologiques connues 	<p>Intégration de l'UNFD (Unions Nationale des Femmes Djiboutiennes) dans le Comité Technique pour l'environnement. La même ONG s'est vue confiée l'exécution d'un projet de démonstration sur l'assainissement urbain</p> <p>Le projet de démonstration précédemment mentionné répond en partie à cette mesure.</p>

<p>◆Faciliter et accroître l'accès des femmes à l'information et à l'éducation.</p> <p>◆Promouvoir la recherche sur les femmes et l'environnement.</p>	<p>De nombreuses actions de sensibilisation sont menées (brochures, journées de sensibilisation...) mais elles ne sont pas ciblées sur les femmes.</p> <p>* Action non programmée par manque de moyens.</p>
--	---

Point 12 La fillette

Mesures proposées dans le programme d'action de la Conférence de Beijing	Mesures entreprises ou programmées (*) par le Gouvernement dans le secteur en faveur des femmes
<p>◆Promulguer et appliquer rigoureusement des législations sur l'âge légal minimum du mariage relever ce dernier si nécessaire</p>	<p>* Le projet de loi portant Code de la famille prévoit l'âge légal minimum du mariage à 18 ans.</p>
<p>◆Encourager les efforts déployés pour faire changer les comportements et les pratiques préjudiciables aux filles.</p>	<p>* Le projet de lutte contre les MGF en élaboration est destiné à faire changer les comportements et pratiques préjudiciables aux filles. Ce projet a l'appui de tous les partenaires (Gouvernement, Organismes Internationaux et ONGs).</p>
<p>◆Protéger les fillettes de l'exploitation économique, fixer un âge minimal pour l'admission à l'emploi</p>	<p>La République de Djibouti est signataire de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et de la Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CDEDEF).</p> <p>* Le projet de loi portant code de la famille en élaboration vise à protéger des enfants de toutes les formes d'exploitation, ainsi que le respect de leurs droits économiques, sociaux et culturels dans les limites des ressources du pays.</p> <p>L'article 333 du Code Pénal Djiboutien de 1995 protège les femmes et les filles contre les mutilations génitales et prévoit des peines importantes à l'égard de ces délits.</p>